




Mars  
2015

© Atelier d'Architecture du Sart Tilman scrl



*« Mon petit François, je vous assure,  
vous avez au cabinet un formidable outil  
qui vous permettra de venir me rejoindre  
au plus vite. »*

**Strada lex - Encore plus simple, plus rapide, plus exhaustif**

Accédez, partout et à tout moment, à l'information juridique utile à votre profession grâce à la nouvelle version de la base de données Strada lex, encore plus performante.

**strada**  
**lex**

Nul n'est censé ignorer Strada lex

Découvrez toutes les **nouveautés** de Strada lex sur [www.stradalex.com](http://www.stradalex.com).  
Pour toute question, présentation personnalisée ou formation gratuite, contactez-nous au **0800 39 067**  
ou à [info@stradalex.com](mailto:info@stradalex.com).

ÉDITO	5
LE MOT DU BÂTONNIER	7
INTERVIEW : LA MÉDIATION COMMERCIALE- INTERVIEW DE MME F. BAYARD	9
INTERVIEW : LE DROIT DU SPORT EST À LIÈGE	13
INTERVIEW : L'AVENIR EST ABSTRAIT ? RENDONS LE CONCRET. #AGISSONS	15
UN STAGE AU SEIN D'UNE JURIDICTION PÉNALE INTERNATIONALE : POUR QUI ? POURQUOI ?	17
GET UP, STAND UP ! STAND UP FOR YOUR ... YOUR ... RIGHTS ?	21
« LES BONNES MANIÈRES » À LA FAÇON ISABELLE DE ROTSCCHILD	23
SIMONE MERTENS OU LA MÉMOIRE DU BARREAU DE LIÈGE	25
LA CHRONIQUE DES BAVETTES : LE SLAGMOLEN	27
LE CONGRÈS DE LA CIB À DAKAR	29
DÉCOUVREZ LE DIP AU QUOTIDIEN ET L'UNION INTERNATIONALE DES AVOCATS EN UN SÉMINAIRE !	31



### Comité de rédaction

RÉDACTEUR EN CHEF  
Jean-Pierre Jacques

### COMITÉ

Mabeth Bertrand-Henry, Eric Franssen  
(coordination), André Renette (Éditeur  
responsable), Eric Therer, Béatrice Versie

### AUTEURS DE CE NUMÉRO

Déborah Gol, Amélie Adam et Julie Kever,  
Frédéric Minne, Isabelle Thomas-Gutt, Eric  
Franssen, BM Bertrand, Xavier Baus, Marie  
Sterkendries, Jean-François Henrotte

### Éditeur responsable

ANDRÉ RENETTE  
Palais de Justice  
Place Saint-Lambert 16  
4000 Liège  
info@barreauliege.be  
www.barreauliege.be





NOUVELLE ADRESSE

Avenue du Luxembourg, 42  
B-4020 Liège  
(Parking aisé)



MILLÉSIME VOYAGES  
Vous servir est notre privilège  
*Liège*

Déposez  
votre *liste*  
de mariage!

## Bienvenue chez Millésime Voyages

Christophe Kerf, Barbara Valle, Jean-François Deris et Florence de Frésart  
vous reçoivent avec plaisir :

**lundi, mardi, mercredi, vendredi de 9h30 à 18h00**

**Samedi de 9h30 à 17h00**

Jour de fermeture : jeudi

Pour votre confort,  
nous vous proposons de prendre  
rendez-vous avant votre visite  
en téléphonant au

**04/223 53 98**

Nous vous recevons sur rendez-vous  
en journée et en soirée  
du lundi au samedi.



**Vos vacances sont importantes et nous le savons...**

**Soyez les bienvenus !**

**Voyages sur mesure, Voyages de nocces, séjours sur les plus belles plages,  
Circuits privatifs ou accompagnés, croisières, voyages en famille,  
voyages en groupe... aussi vos voyages Club Med !**

**Nous réalisons tous vos rêves d'évasion...**

info@millesimevoyages.be | www.millesimevoyages.be





## Je voudrais vous dire

Qu'il n'est pas évident de prendre la parole pour exprimer une pensée, une idée, un rêve ou une utopie après les événements de Paris.

Qu'après les attentats de New-York, Londres, Madrid, Boston, Bruxelles, Paris, ou Copenhague, le monde n'est plus tout à fait le même.

Que les indignations sélectives sont cependant difficilement évitables et emportent avec elles, leur lot d'injustice que tant d'oubliés dans le monde subissent quotidiennement.

Que je ne sais pas si je suis vraiment « Charlie », moi qui n'avais jamais acheté ce journal satirique que je trouvais souvent vulgaire.

Que ce que je trouvais gênant dans cet hebdomadaire étant plus que probablement un manque de second degré dans mon chef voire d'humour, tout simplement.

Que parler, encore parler, discuter, argumenter, échanger, s'exprimer est la meilleure arme pour lutter contre l'obscurantisme.

Que le radicalisme fait peur mais que les solutions proposées par notre gouvernement pour tenter de l'éradiquer semblent bien inappropriées si elles portent atteintes à nos droits fondamentaux.

Qu'on ne lutte pas contre une phénomène aussi diffus et dangereux que le terrorisme en n'apportant qu'une réponse exclusivement répressive.

Qu'à l'heure de soutenir la liberté d'expression, je préfère soutenir le journal satirique liégeois « Poiscaille » (20 € par an) que de m'abonner à Charlie Hebdo même si l'un n'exclut pas l'autre.

Qu'en discutant avec des étudiants à qui je dois enseigner les droits et libertés fondamentaux de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme, je me surprends à bloquer lorsqu'ils me demandent où se situe l'équilibre à trouver entre liberté d'expression et liberté de religion.

Que lorsqu'un enfant de huit ans est interrogé par la police dans le cadre de l'apologie du terrorisme dont il se serait rendu coupable en déclarant : « Je ne suis pas Charlie, je suis avec les terroristes », je me dis que notre système judiciaire et policier n'est pas à la hauteur.

Que lorsque j'entends parler de Daesh, mon sang se glace parce que ce qu'ils font n'ont rien avoir avec l'Islam et rien avoir avec un État digne de ce nom (une nation civilisée pour reprendre les termes de la Charte des Nations-Unies).

Que la terreur que sème Boko Haram au Nigeria ou au Cameroun ne doit pas nous faire oublier que les principales victimes des conflits sont les femmes et les enfants.

Que la mer Méditerranée va bientôt regorger plus de migrants morts en tentant de la traverser que de poissons à pêcher.

Qu'en fêtant le 70ème anniversaire de la libération des camps de concentration le 27 janvier dernier, les horreurs perpétrées par le régime nazi sont toujours aussi difficiles à regarder.

Que l'Union européenne connaît cependant une paix historique depuis la fin de la seconde guerre mondiale mais ne peut éviter qu'à ses portes, des guerres naissent et ne se finissent pas malgré des accords ou des cessez-le-feu.

Que cette Europe est également incapable de mettre fin à l'exil fiscal dès lors qu'elle ne parvient d'ailleurs pas non plus à harmoniser les règles fiscales entre les États membres.

Que mes propos n'engagent que moi et ne pèsent pas bien lourd dans le flot continu des informations dont vous êtes quotidiennement inondés.

Alors, qu'ils servent ou non, qu'ils vous heurtent ou non, que vous les approuviez ou non, je vous les livre pour qu'ils soient soumis à votre regard et vos critiques car c'est dans le débat d'idées que le progrès peut naître.

#Agrissons

Jean-Pierre JACQUES  
Rédacteur en chef



Société du groupe KBC.

# À une étape-clé de votre carrière ?

Bilans de carrière  
CBC Banque.

Réservez votre bilan gratuit, en 1h,  
chez vous.

[www.cbc.be/bilan](http://www.cbc.be/bilan) - 0800 979 79



Décider d'avancer.



## LE MOT DU BÂTONNIER

### Y a-t-il encore un pilote dans l'avion justice ?

Curieuse époque où notre profession et la justice en général sont vampirisées par le ministre de l'économie ou celui du budget.

En France, des avocats se sont chiffonnés à propos de la loi Macron. Emmanuel Macron est le frétilant ministre de l'économie du gouvernement Valls 2 qui a repris à son compte le projet Montebourg, du nom du tout aussi frétilant prédécesseur de Monsieur Macron.

Scène surréaliste à la Rentrée de Paris en la salle de la Mutualité le vendredi 12 décembre 2014 lorsque la garde des Sceaux, Christiane Taubira, témoignant d'une vue très personnelle de la solidarité gouvernementale, sermonnait son auditoire d'avocats de ne pas assez vilipender de nombreux aspects de la loi Macron, dont l'avocat en entreprise<sup>[1]</sup> qui mettait à mal les principes d'indépendance et de secret professionnel et celui de la postulation qui aurait été de nature à créer des déserts judiciaires. Elle se délecta de la standing ovation qu'elle avait pris tant plaisir à susciter.

En Belgique, le ministre du budget, un confrère francophone, donne l'impression, avec sa calculatrice tronçonneuse, de découper la petite part de gâteau qui reviendra à tout un chacun de ses collègues, dont le ministre de la justice.

Le pouvoir judiciaire est l'un des trois pouvoirs constituant l'État démocratique, distinct des deux autres. Selon le rapport sur les « Systèmes judiciaires européens – édition 2014 (2012) : efficacité et qualité de la justice, CEPEJ 2014 » , le pouvoir judiciaire en Belgique représentait en termes budgétaires 0,7 % des dépenses publiques en 2012 : je dis bien 2012 !

De 1 856 000 000 en 2014, le budget de la justice en 2015 est réduit à 1 704 000 000. Nous sommes donc dans la perspective d'un budget équivalent à 0,50 % du montant total des dépenses publiques. C'est peu dire qu'en termes d'amaigrissement, nous sommes à l'os pour le troisième pouvoir qu'est le pouvoir judiciaire.

Ce régime d'anorexie budgétaire, pour un service public sans comptabilité probante et en faillite virtuelle, a suscité une réaction vive de la magistrature en des formes et des termes jusque-là inconnus, notamment en ce qu'il prend à partie l'opinion publique sans langue de bois.

Je vous livre le contenu intégral du communiqué de presse du vendredi 6 mars rédigé par l'ensemble des chefs de corps de la juridiction du ressort de la Cour d'appel de Liège :

« La justice du ressort de la Cour d'appel de Liège lance un cri d'alarme » – conférence de presse le vendredi 6 mars 2015 à 9h30, aile Nord, salle Matray.

Les juridictions du ressort de la Cour d'appel de Liège (provinces de Liège, Namur et Luxembourg) sont durement frappées par les mesures d'économie auxquelles la justice est soumise depuis plusieurs mois.

Le blocage quasi absolu du recrutement des magistrats, des greffiers et du personnel administratif perdue depuis des nombreux mois et pose de plus en plus de problèmes, aigus en certains endroits. A bref délai, si les normes budgétaires sont appliquées tel que prévu, le manque d'effectifs ne permettra plus à la Justice d'assurer un service normal à la population. Les conséquences concrètes pour le citoyen seront un allongement important de la durée des procédures et une augmentation des classements sans suite pour de nombreuses infractions.

La justice contribue à garantir la paix publique et l'équilibre, au sein de la société. En l'absence d'une partie substantielle de ses moyens, on fragilise l'état de droit et la démocratie.

Les chefs de corps de l'ensemble des juridictions du ressort de la Cour d'appel de Liège souhaitent attirer l'attention sur cette situation et ses conséquences potentiellement très préjudiciables. La décision ayant été prise de réaliser des économies, ils revendiquent à tout le moins que celles-ci soient raisonnables, soient réalisées de manière progressive et couplées à une adaptation des législations et une modernisation des outils, en particulier informatiques, permettant une diminution de la charge de travail.

Ils invitent le monde politique à également explorer d'autres pistes d'économies (suppression de la cour d'assises, regroupement des lieux de justice, etc.)

Je vous livre également les communiqués de presse du collège (définitivement installé) des cours et tribunaux du 1er décembre 2014 et du 17 février 2015.

L'heure est-elle semblable à la mobilisation générale contre le carcan judiciaire qui étouffe en moyen et en personnel le pouvoir judiciaire, et ce 20 mars se tiendra à Bruxelles une manifestation de la magistrature à laquelle s'associeront les Ordres communautaires et locaux dont l'objet est de soutenir le ministre de la justice dans la quête et la recherche des moyens nécessaires au fonctionnement du service public de la justice.

C'est un peu comme si un infirmier (notre ministre) s'adressant à un malade placé sous respirateur artificiel (le pouvoir judiciaire) lui disait, sans rire : « On doit faire des économies, avec un peu moins d'oxygène, vous respirez toujours ? » .

Face à l'engagement sans précédent de la magistrature pour un refinancement qualitatif et quantitatif du budget de la justice, il appartient également au barreau de faire entendre sa petite musique et ses nuances.

Le pouvoir judiciaire parle en termes de personnel nécessaire au fonctionnement de l'institution, quitte notamment à réduire les 300 sites judiciaires locaux à un maximum d'environ « 200 bâtiments judiciaires bien équipés » (voir le communiqué de presse du Collège des cours et tribunaux du 17 février 2015 page 5) ou encore invite à explorer d'autres pistes d'économie tel le regroupement des lieux de justice (voir le communiqué de presse du 6 mars 2015 produit supra), tandis que le barreau parle en termes d'accès à la justice, que cela soit pour les plus démunis par l'aide juridique, pour la classe moyenne impactée par la TVA et le renchérissement des droits de mise au rôle.

Le barreau parle en termes de mobilité des magistrats, conformément à la loi, tandis que les chefs de corps, faisant état de la fermeture du tuyau des nominations des magistrats, sont tentés par le regroupement des matières en





un seul lieu, et favorisent donc la mobilité des dossiers.

Retenons également, à nouveau, que la valeur du point BAJ qui était en 2014 de 25,76 euros est en 2015, selon le budget de l'Etat dans sa version actuelle, et sauf remise au pot à l'occasion du contrôle budgétaire, de 24,76 euros (voir note de Maître Jean-Marc Picard, administrateur d'AVOCATS.BE « La valeur du point diminuée de 4% »).

Alors que la grogne de la magistrature se fait entendre, sommes-nous, par la longueur du combat, à ce point résignés, démobilisés, indifférents ou découragés ?

De grâce, relevons la tête !

Certes, le nouveau ministre a un dialogue constant avec les présidents des Ordres communautaires mais, à ce jour, les deux thèmes majeurs de l'aide juridique et de l'assurance protection juridique n'ont pas encore fait l'objet d'un débat franc et constructif.

Pris isolément, tous les avocats souffrent. Nous avons le nez dans le guidon. À nous aussi de nous remettre en cause pour, faisant fi de notre isolement, créer une meilleure gouvernance des Ordres pour une meilleure représentativité de notre profession dans ce contexte particulièrement anxiogène et redéfinir notre mission dans un monde qui bouge sans nous attendre.

Faut-il encore que nous prenions conscience des enjeux présents et futurs, et à vrai dire, pour ce qui nous concerne, telle est la question. Nous, pour qui tout changement ou annonce de changement est perçu comme une agression à l'encontre de notre conservatisme.

En effet, je ne suis pas sûr que nous comprenons tous les conséquences sur la vie des Ordres, des barreaux, et sur l'avenir de la profession, de cette pénurie institutionnalisée, alors que l'accès à la justice, qui est à la base de notre gagne-pain, est financièrement mis en péril.

En écrivant ces lignes, je pense aux plus jeunes d'entre nous qui devront trouver leur voie dans cet avenir. Prenez conscience des défis et affrontez-les.

Aux plus jeunes d'entre nous, et à vous tous, venez en nombre au congrès d'AVOCATS.BE qui se tiendra le 29 mai 2015 (voyez ici le programme et <https://twitter.com/tomorrowlawr>), on y parlera de vous aujourd'hui et demain, de la nécessaire évolution de la profession.

Venez en nombre !

Les patrons, venez avec vos stagiaires ou libérez-les de leurs audiences afin qu'ils se rendent disponibles.

A tous, effectuez le déplacement en car avec le Conseil de l'ordre qui en a décidé la prise en charge par notre barreau.

Luttons, résistons, agissons, mais gagnons !

André RENETTE  
Le Bâtonnier de l'Ordre

[1] Pour tout savoir sur ce machin « l'avocat en entreprise », venez au congrès d'AVOCATS.BE du 29 mai 2015.





## INTERVIEW : LA MÉDIATION COMMERCIALE- INTERVIEW DE MME F. BAYARD

L'erreur, c'est l'oubli de la vérité contraire  
- Pascal

Déborah Gol (D.G.) : Avant tout, pourriez-vous nous expliquer pourquoi et comment vous avez mis en place cette politique proactive en matière de médiation commerciale à Liège ?



Fabienne Bayard (F.B.) : En tant que magistrat, j'ai eu l'occasion de vivre de profondes frustrations en constatant que des jugements prononcés –aussi bien motivés soient-ils – pouvaient n'apporter aucune réponse adéquate à une situation conflictuelle. Plusieurs raisons à cela : soit que la réalité des choses est difficilement qualifiable en droit, soit que la réalité telle qu'elle se présente aux parties n'est pas relatée de façon suffisamment complète au travers des écrits de procédure, soit qu'il y ait un aspect émotionnel dissimulé derrière la façade du droit. Lorsque je présidais des chambres de

fond, c'est au travers des moments d'échange avec les parties elles-mêmes que je pouvais mesurer la distorsion qui existait entre une situation telle que présentée dans le contexte judiciaire et la réalité telle que vécue par les parties.

C'est cette frustration qui m'a amenée à m'informer sur d'autres manières de solutionner des conflits, et à prendre l'initiative de favoriser le processus de médiation.

Mais concrètement, seule, je ne serais pas arrivée à faire grand-chose ; je devais rendre ma frustration (contagieuse). Sensibiliser en interne au sein du tribunal n'a pas été difficile, nous avons beaucoup échangé et j'ai réalisé que certains collègues vivaient la même frustration que moi.

Après avoir fédéré mes collègues magistrats, la deuxième étape consistait à mobiliser le barreau. Pour moi, cela ne pouvait pas fonctionner sans les avocats mais, à la fois intuitivement, et au travers de discussions, je sentais que du point de vue des avocats, il y avait une réticence. J'ai réuni des avocats médiateurs et non médiateurs pour faire passer l'information. Nous avons abouti à la signature d'un protocole d'accord relatif à la médiation, dans le cadre duquel le barreau s'est engagé à mettre à disposition, gratuitement, deux matinées par mois, des avocats médiateurs pour les permanences organisées au sein du tribunal, ce qui est remarquable. Je dois dire que j'ai aussi pu compter sur un bâtonnier et une « commission

médiation » du barreau de Liège. Ceux-ci ont en effet été réellement porteurs du projet, à travers notamment l'organisation d'un colloque, d'une conférence de presse, etc.

Concomitamment à ces démarches, j'ai rencontré une magistrate qui avait lancé une permanence de médiation au sein du tribunal de commerce de Bruxelles. Je me suis inspirée de ce qu'elle avait mis en place en l'adaptant à la réalité liégeoise.

D.G. : Si le barreau, en tant qu'institution, a réservé un accueil très positif à cette initiative, qu'en est-il des avocats à titre individuel ? Ils pourraient être réticents à l'égard de la médiation, tout simplement parce qu'il s'agit d'un processus de règlement des litiges dans lequel l'avocat est au second plan, du moins en apparence.

F.B. : Je comprends cette réticence mais elle n'est pas fondée ; elle résulte selon moi d'une méconnaissance du processus de médiation. Je connais ce processus pour avoir moi-même eu l'occasion de suivre une formation pour devenir médiateur, et je peux affirmer que la présence de l'avocat est indispensable aux côtés du médiateur, a fortiori dans les matières commerciales.

Certes, sa présence apparaîtra à des degrés divers selon les étapes du processus. Il est vrai que lors de la première étape, qui sert justement à permettre aux parties de s'exprimer elles-mêmes par rapport à leur histoire,



Since 2012, ADR are applicable in front of the Liège commercial courts. Statistics demonstrates the capability of such system to be efficient when 20% of litigations are conducted under ADR and 80% of them are successful. Interview of the President of Liège commercial Court, Fabienne Bayard.

En 2012, le tribunal de commerce de Liège, sous l'impulsion de sa Présidente, Madame Fabienne Bayard, mettait en place une politique proactive en matière de médiation qui bousculait les habitudes des avocats et des entreprises. Depuis lors, ce mode alternatif de règlement des litiges a fait ses preuves dans les dossiers commerciaux : pour la division Liège, 20% des dossiers initialement destinés à être plaidés entament un processus de médiation ou de conciliation qui aboutit dans 80% des cas. Il est toutefois difficile de réaliser la valeur ajoutée de la médiation tant qu'on ne l'a pas vécue. Trois ans après la mise en place des « permanences de médiation » au sein du tribunal de commerce, l'occasion est donnée de faire le point sur cette expérience avec Madame Bayard et de tordre le cou à certaines idées reçues au sujet de la médiation ...

laissant de côté des frustrations non exprimées. Mais pour que cette étape fonctionne bien, il aura été nécessaire qu'au préalable, l'avocat du médié ait bien expliqué à son client le processus, les conditions dans lesquelles il se déroule, son caractère volontaire et la possibilité de l'interrompre à tout moment, etc. L'avocat a ici un rôle d'information.

C'est surtout dans le cadre des autres étapes du processus que l'avocat reprend son rôle naturel, plein et entier, pour aider les parties à envisager des solutions dans un cadre légal. C'est d'ailleurs lui qui sera amené à collaborer à la rédaction des conventions, susceptibles d'être homologuées par le tribunal.

Il est indispensable que l'avocat ait été présent aux séances qui précèdent, même en retrait, pour qu'il puisse bien cerner l'enjeu, de façon à lui permettre de bien récupérer le client, le recadrer, pour l'aider à s'orienter vers les étapes ultérieures et aboutir à une solution.

C'est clairement une autre façon de faire son métier mais le rôle de conseil de l'avocat est bien présent. C'est un changement de perspective qui consiste à se mettre réellement à la place du client, à continuer à jouer son rôle de conseil tout en se demandant ce qui est le mieux pour son client, au regard de la solution globale à la situation dans laquelle il se trouve, au-delà de la question de savoir qui va gagner ou perdre le procès.

D.G : La médiation pose aussi la question du coût ; il faut ajouter aux honoraires de son avocat celui d'un médiateur. Vu les restrictions budgétaires actuelles, cette mesure ne participe-t-elle pas d'une volonté de désengorgement des juridictions, à moindres frais pour l'État, en contribuant à la création d'une justice à deux vitesses ?

F.B : Si on compare le coût d'une médiation à celui d'une procédure judiciaire, celle-ci n'est pas nécessairement moins coûteuse ; il faut payer les droits de mise au rôle, des honoraires d'avocats tout au long de la procédure, exposer le cas échéant des frais d'exécution. Et à l'avenir, il faut s'attendre à des mesures qui augmenteront les frais de justice.

Ma conviction est qu'en réalité, une médiation sera nécessairement moins coûteuse. D'abord parce que les médiations aboutissent dans un délai bien plus rapide que les procédures judiciaires. En moyenne, une médiation prend 6 heures. Ensuite, une médiation qui aboutit va mettre fin définitivement à un litige qui, s'il n'était pas allé en médiation, aurait dû faire l'objet d'une mise en état, d'une procédure d'instance, et le cas échéant d'appel avant

d'avoir une décision définitive, qu'il faudra encore exécuter. Cela prend énormément de temps. C'est vrai que c'est coûteux en effet (si on voulait une médiation gratuite, il fallait permettre aux magistrats de devenir médiateurs, or c'est le contraire de l'option choisie par le législateur), mais si vous faites le compte de ce que représente le procès, la médiation est en fait plus avantageuse.

Mais il y aura toujours des dossiers qui n'iront pas en médiation, parce qu'il y aura toujours des parties qui veulent « en découdre », et aussi parce que certains dossiers ne s'y prêtent pas.

D.G. Justement, quels sont les dossiers pour lesquels la médiation vous semble particulièrement appropriée ?

F.B. : Je précise d'abord que, même en matière commerciale, la médiation peut intervenir dans tous types de procédures. Mais il y a effectivement des dossiers plus propices. De manière générale, c'est le cas lorsque l'aspect émotionnel est prédominant, ou lorsque les parties ont un intérêt à poursuivre leur collaboration malgré la survenance du conflit. C'est aussi le cas lorsque plusieurs procédures sont introduites, de part et d'autre, de sorte qu'à un moment donné, les justiciables se demandent dans quelle galère ils se sont embarqués. Dans ce cas, la médiation peut permettre de dégager une solution globale. De même, les litiges dans le cadre desquels une demande reconventionnelle a été introduite, en présence de parties qui s'opposent des prétentions réciproques.

Pour les petits litiges, je pense que la médiation n'est pas appropriée eu égard à l'enjeu, tandis que les litiges de moyenne importance (disons de 5.000 à 10.000 euros) sont plus propices à la conciliation réalisée par des magistrats.

Les litiges qui posent des problèmes juridiques pointus, qui ne laissent pas beaucoup de place à la subjectivité, sont également peu propices.

Cela étant, lorsque des problèmes techniques interviennent dans un litige, il faut savoir qu'une expertise peut aussi être réalisée, à tout moment, dans le cadre d'une médiation, pour répondre à une question technique lorsqu'elle apparaît nécessaire pour solutionner le conflit.

D.G : Lorsque les parties recourent à la justice après avoir le sentiment d'avoir tout tenté pour se concilier (par exemple, après de nombreuses tentatives de négociation qui ont échoué), leur réaction, lorsqu'elles reçoivent l'invitation à la médiation du tribunal est parfois de considérer

qu'il est « trop tard » désormais pour chercher à transiger. Quel est votre sentiment par rapport à cela ?

F.B : Ils ne peuvent pas dire qu'ils ont tout essayé s'ils n'ont pas essayé la médiation. Cette réaction témoigne à nouveau, à mes yeux, d'une méconnaissance du processus de médiation, qui est bien différent de la négociation. La particularité de la médiation, c'est l'intervention d'une tierce personne qui va jouer un rôle particulier de par sa neutralité, afin de faire émerger des parties elles-mêmes la solution au litige. A la différence d'un processus de négociation « classique », l'objectif poursuivi est, après avoir permis aux parties de vider leur sac, de cerner l'essentiel pour elles, qui peut d'ailleurs apparaître comme étant totalement différent du résultat recherché dans le cadre de la procédure. Par exemple, certaines parties souhaitent simplement obtenir de l'autre qu'il reconnaisse sa responsabilité, ou bien cesser leurs activités professionnelles et quitter la société, ce qu'elles n'avaient jamais eu l'occasion d'exprimer jusque-là. On aboutit parfois à une solution qui n'est pas du tout celle qu'on avait imaginé au départ, qui est bien plus orientée sur l'avenir que sur le passé, ce qui est toujours plus enthousiasmant.

Donc pour moi, non, il n'est jamais trop tard. Parfois, le dé clic se fait même après le prononcé du jugement d'instance. Plusieurs fois, j'ai eu des feed-back d'avocats me disant que suite à une décision défavorable, les parties se sont mises autour de la table.

D.G : Il arrive que les parties craignent que la position qu'elles prennent face à l'invitation en médiation soit « mal vue » par le tribunal, soit comme une intransigeance de mauvais aloi en cas de refus, soit comme un signe de faiblesse ou de manque de confiance en son dossier, en cas d'acceptation.

F.B : Le tribunal n'a pas à juger de l'acceptation ou du refus d'aller en médiation. Je peux vous assurer qu'on ne tire aucune déduction de l'attitude du justiciable par rapport à la proposition qui est faite. Cela étant, dans les dossiers dont on garde la conviction que c'est la médiation qui est appropriée, il est très fréquent qu'on la propose une nouvelle fois après les plaidoiries.

Je voudrais rappeler que le jour où une partie viendrait à penser que le magistrat pourrait lui tenir rigueur de la position adoptée à l'égard de la médiation, par exemple parce que ce magistrat s'est beaucoup avancé pour convaincre les parties d'y recourir, il est toujours possible de demander que l'affaire soit fixée devant un autre magistrat.



D.G : Y a-t-il un message particulier que vous souhaiteriez adresser aux avocats au sujet de la médiation ?

F.B : Je souhaiterais que les avocats encouragent, ou à tout le moins laissent leurs clients aller s'informer lorsqu'ils y sont invités. Aller prendre l'information, cela n'engage à rien.

C'est parce que nous avons conscience de la nécessité d'avoir une bonne connaissance du processus de médiation pour pouvoir mieux décider de s'y engager ou pas que nous avons mis en place ces invitations. L'idée percole bien au sein du barreau (je constate que de plus en plus d'avocats suivent des formations axées sur le conseil aux parties dans le cadre de la médiation) mais il arrive encore que les avocats ne donnent pas la chance à leur client de venir écouter, peut-être parce qu'ils veulent garder la maîtrise du procès, ou par peur de la réaction du client, qui pourrait douter de leur engagement dans le dossier. Il faut pouvoir dire à son client qu'il est le premier juge de la situation.

D'ailleurs, dans les projets à venir, on va vers l'instauration, dans toutes les juridictions, d'une chambre de règlement amiable comme au tribunal de la famille avec une information préalable obligatoire sur les modes alternatifs de règlement des litiges. On ne peut pas obliger les gens à y aller mais on peut obliger les gens à s'informer, c'est essentiel qu'ils le fassent.

*Propos recueillis par Deborah Gol.*





## LE PLI JURIDIQUE

Président : **H. de Stexhe**  
Secrétaire de rédaction : **E. Bernis**  
Trimestriel / Abonnement annuel : 85 €



## BULLETIN JURIDIQUE & SOCIAL

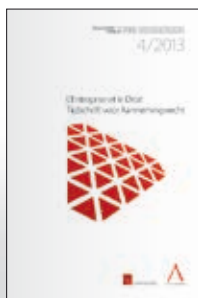
Comité de rédaction : **Chr. Bedoret, O. D'Aout, St. Gilson, V. Lafarque, G. Rue**  
Bimensuel / Abonnement annuel : 115 €  
[www.lebulletin.be](http://www.lebulletin.be)



NOUVEAU

## LES PAGES OBLIGATIONS, CONTRATS ET RESPONSABILITÉS

Rédacteurs en chef : **C. Delforge et P. Jadoul**  
Secrétaire de rédaction : **J. van Zuylem**  
Bimestriel / Abonnement annuel : 88 €  
[www.legis.be](http://www.legis.be)



## L'ENTREPRISE ET LE DROIT TIJDSCHRIFT VOOR AANNEMINGSRECHT

Comité de rédaction : **A. Delvaux, C. De Wolf, I. Ekierman, P. Flamey, Ph. Flamme, Ph. Matheij, J. P. Renard, (+) K. Ronse, J.-J. Van Raemdonck**  
Éditeur : **B. van Lierde**  
Trimestriel / Abonnement annuel : 115 €



## FORUM DE L'ASSURANCE

Comité scientifique : **Cl. Devoet, J.-L. Fagnart, C. Paris**  
Coordinateur jurisprudence : **Chr. Verdure**  
Mensuel / Abonnement annuel : 159 €



## REVUE BELGE DU DOMMAGE CORPOREL ET DE MÉDECINE LÉGALE

Directeurs : **P. Lucas et M. Stehman**  
Comité exécutif : **J.-P. Beauthier, P. Candaele, J.-L. Fagnart, Fr. Falez, J. Loly, I. Lutte, P. Muylaert**

Trimestriel / Abonnement annuel : 117 €  
[www.consiliomanuque.be](http://www.consiliomanuque.be)



NOUVEAU

## FORUM DE L'IMMOBILIER

Rédacteur en chef : **L.-O. Henrotte**  
Comité de rédaction : **H. de Bellefroid, J. Fonteyn, P.-Ph. Hick, J.-P. Lannoy, P.-H. Lasserre, A. Lerouge, J.-Fr. Polain, N. Watillon**

Bimestriel / Abonnement annuel : 99 €



## REVUE TRIMESTRIELLE DES DROITS DE L'HOMME

Direction : **Fr. Krenc**  
Comité de rédaction : **M.-A. Beernaert, J. Benzimra-Hazan, G. de Beco, L. Hennebel, N. Hervieu, E. Lambert Abdelgawad, Chr. Pettiti, M. Puéchavy, A. Rigaux, H. Tigroudja, P. Titium, S. van Drooghenbroeck**

Trimestriel / Abonnement annuel : 205 €  
[www.rtdh.eu](http://www.rtdh.eu)



Commande et information : Anthemis S.A. – Place Albert I, 9 – 1300 Limal  
T +32 (0)10 42 02 90 – F +32 (0)10 40 21 84 – [info@anthemis.be](mailto:info@anthemis.be) – [www.anthemis.be](http://www.anthemis.be)  
**Découvrez l'intégralité de notre catalogue sur [www.anthemis.be](http://www.anthemis.be)**

La version en ligne de ces ouvrages est disponible dans la bibliothèque digitale Jurisquare à l'adresse [www.jurisquare.be](http://www.jurisquare.be)





## INTERVIEW : LE DROIT DU SPORT EST À LIÈGE

Jean-Pierre Jacques : La tradition veut que chaque année le Bâtonnier du barreau de Liège organise un colloque. Que pouvez-vous nous en dire ?



Luc Misson (LM) : Des bruits courent... Il s'agirait d'un colloque qui aurait lieu le 4 mai prochain à la Cité Miroir et dont le sujet pourrait bien être « Le droit du sport ». Allez savoir pourquoi ?

JPJ : Vous en savez sûrement un peu plus... Dans le cadre de ce présent entretien strictement confidentiel, pourriez-vous nous en dire un peu plus ?

LM : Si c'est confidentiel, je pourrais envisager quelques confidences. La matinée serait consacrée à la problématique du dopage par rapport au respect dû aux droits fondamentaux des sportifs. Monsieur le professeur Christian BEHRENDT ouvrirait par un exposé expliquant le système mis en place sous l'intitulé « Système UNESCO » dans le cadre duquel sont apparus une Agence Mondiale Antidopage et un Code Mondial Antidopage. Ensuite, deux avocats liégeois nous inviteraient à rentrer dans la pratique en examinant certaines affaires qui ont eu lieu devant les juridictions sportives, comme le Tribunal Arbitral du Sport (TAS). Il s'agirait de Me Jean-Luc FLAGOTHIER et de Me Géraldine DUJARDIN.

Après la pause café, un débat prendra place sur la question de savoir si l'importance des enjeux en matière de dopage implique nécessairement une atteinte à certains droits fondamentaux.

JPJ : Par exemple ?

LM : Et bien, pratiquer du sport de compétition implique aujourd'hui que l'on doit accepter de se soumettre à des contrôles avec prélèvements, par exemple de sang, d'urine, de cheveux... Après que les laboratoires aient dépouillé tout cela, on peut se retrouver à devoir s'expliquer devant des juridictions extrajudiciaires, comme le TAS ou les instances des fédérations sportives, pour éventuellement se voir infliger de lourdes suspensions voire des interdictions de travailler pour les sportifs professionnels.

JPJ : Et qui va débattre de tout cela ?

LM : Ont d'ores et déjà annoncé leur présence Messieurs Christian BEHRENDT, Georges de LEVAL et Bertrand FINCOEUR de la KUL. D'autres réponses sont attendues.

JPJ : Quel sera le thème de l'après-midi ?

LM : Elle se déroulera sous l'intitulé « Sport et droit européen » soit un programme riche.

Le premier exposé sera confié à Monsieur Denis MARTIN, qui fut jadis avocat au barreau de Liège et qui est aujourd'hui membre du Service Juridique de la Commission européenne et par ailleurs professeur invité à la faculté de droit de l'UCL. Son exposé sera intitulé « La libre circulation des sportifs dans l'Union européenne ».

Ensuite, c'est le droit de la concurrence par rapport au sport qui sera abordé.

JPJ : La belle affaire... S'il y a bien de la concurrence quelque part, c'est entre sportifs, entre équipes, entre fédérations... Où est le problème ?

LM : Et bien précisément, la concurrence pourrait être faussée dans ce secteur de la vie économique comme dans tous les autres. Un exposé sera alors donné sous le titre « Droit de la concurrence et sport. Monopoles des fédérations nationales et internationales. Domination

des compétitions par certains clubs de certaines fédérations ».

JPJ : Il y en a décidément qui voient du mal partout. Et après ?

LM : Un panel d'invités va débattre de tout cela en leur proposant de répondre à trois questions :

- À quand des championnats européens ? »

- À quand une équipe de l'Union européenne aux Jeux Olympiques ? »

- À quand une médaille d'or saluée par l'Hymne à la Joie ? »

JPJ : Et les Diables rouges ? Pour une fois que la Belgique a une des meilleures équipes du monde, vous voudriez faire une équipe européenne ?

LM : Vous avez tout compris ! Mais gardez tout cela pour vous. Je rappelle que l'entretien est confidentiel. Et si vous n'êtes pas content, vous n'avez qu'à demander à la Tribune 3 du stade de Sclessin de faire une tifo géante. Ils sont très créatifs...



Toutes les informations sont désormais disponibles sur le site : <http://sport.barreaudeliège.be>

# Et vous ? Qui vous défend ?



## **Ethias, l'assureur de choix des avocats.**

RC professionnelle, assurance soins de santé, assurance conducteur... La meilleure couverture négociée par votre barreau et AVOCATS.BE en votre faveur.

[www.ethias.be](http://www.ethias.be)

## INTERVIEW : L'AVENIR EST ABSTRAIT ? RENDONS LE CONCRET. #AGISSONS

Jean-Pierre JACQUES (JPJ) : Monsieur le président, AVOCATS.BE organise le 29 mai 2015 à Louvain-la-Neuve son traditionnel congrès biennal. Qu'aura-t-il de particulier ?



PatPatrick Henry carrérick Henry (PH) : Tout d'abord ce congrès sera plus qu'un congrès.

Notre volonté est d'organiser une véritable journée de l'avocat francophone et germanophone.

Sur un même site, nous organiserons simultanément un congrès de réflexion, deux séminaires de formation professionnelle et quatre formations de savoir-faire.

L'idée est donc de rassembler un maximum d'avocats et de créer un événement qui soit à la fois un moment de réflexion et un lieu de convivialité. La journée se terminera d'ailleurs par un moment festif puisque, en soirée, nous aurons le plaisir d'assister à une « revue des revues », c'est-à-dire une sorte de best of des meilleurs moments des différentes revues francophones du pays.

JPJ : Des formations : pouvez-vous nous en dire plus ?

PH : Le matin, de 9h30 à 12h30, nous accueillerons un séminaire UB 3 consacré au Actualités en droit de la famille.

L'après-midi, la CUP organisera, dans la salle principale, une des séances uniques de son cycle annuel consacrée à l'impact des tech-

nologies avancées dans notre pratique quotidienne : Pas de droit sans technologie.

En parallèle, le matin, les participants auront le choix entre un séminaire sur la formation à la prise de parole en public et un autre sur la bonne pratique du langage judiciaire. L'après-midi, deux autres séminaires seront organisés : l'un sur la prise de parole face aux médias ; l'autre sur le rôle de l'avocat conseil en médiation.

JPJ : Mais l'essentiel de la journée est le congrès de réflexion. Vous l'intitulez #Agissons. C'est à la fois très volontaire et un peu abstrait...

PH : Les avocats sortent d'une sorte d'âge d'or. Jamais il n'y a eu dans le monde autant d'avocats. Jamais le chiffre d'affaire global de la profession d'avocat n'a été si élevé. Et c'est vrai tant en valeur absolue qu'en valeur relative.

Mais la bulle est en train d'éclater. Le droit est devenu trop complexe. Les procédures sont devenues trop lentes, trop chères. Elles n'apportent plus aux justiciables des réponses qui soient compatibles avec le rythme de leur vie, qu'elles soient professionnelles ou privées. Et, dans les caisses des États, il n'y a plus d'argent pour financer cette justice. On peut le regretter. C'est ainsi.

Dès lors, il n'y a que trois futurs possibles :

- Ou l'état de droit s'efface devant d'autres modes d'organisation de la société : l'économie, les médias, la religion,... Ces modèles sont en marche.

- Ou d'autres acteurs s'emparent du marché de la résolution des conflits : les audits, les comptables, les thérapeutes, les médiateurs, les juristes d'entreprise ou ces nouvelles sociétés qui s'appuient sur des logiciels extrêmement puissants capables de prédire, dit-on avec une plus grande fiabilité que n'importe quel avocat, la solution qu'un juge donnerait au procès qu'ils envisagent d'entreprendre. Ces modèles, aussi, sont en marche.

- Ou avocats et magistrats sont capables de modifier leurs pratiques et d'offrir à nouveau à l'ensemble des justiciables (et pas seulement les 20 % les plus riches et les 20 % qui, à l'opposé, bénéficient de l'aide juridique) les services compétents et diligents dont ils ont besoin.

JPJ : Ce discours est, très largement, celui que nous avons entendu l'année dernière, à l'occasion du colloque Tomorrow's Lawyers. Ce congrès n'en sera-t-il que la répétition ?

PH : Vous avez raison de souligner la filiation entre ce congrès et le colloque organisé l'année dernière par le barreau de Liège.

Mais Tomorrow's Lawyers [1] était avant tout un état des lieux, un cliché de la situation telle que se présente aujourd'hui, en Belgique et dans le monde, et des déclinaisons possibles de notre avenir proche.

Cette fois, il ne s'agit plus de réfléchir mais bien d'agir, et de façon décidée.

Le but de ce congrès est de dégager dix propositions concrètes pour l'avenir de notre profession, en termes d'objectifs évaluable. Dix propositions pour que notre profession



conserve son rang. Dix propositions pour sauver le Service public de la justice et, dès lors, l'état de droit.

JPJ : Mais d'où sortiront ces dix propositions : du conseil de l'Ordre de Bruxelles ? des grands cabinets ? de l'assemblée générale d'AVOCATS.BE ?

PH : Pas du tout. Du moins, je l'espère.



Dix groupes de travail ont été formés et ils sont actuellement occupés à préparer ces dix propositions. Appel est lancé aux jeunes avocats de tous les barreaux francophones et germanophone pour rejoindre ces dix groupes. Il s'agit de construire l'avenir de notre profession. Nous souhaitons donc que ces propositions émanent de ceux qui la feront vivre demain, c'est-à-dire de ceux qui, aujourd'hui, sont âgés de 25 à 45 ans. Ce sont eux qui doivent présenter les propositions. Ce sont eux qui doivent les réfléchir, les discuter et les mettre au point, avec le concours, certes, des plus expérimentés.

Dans chacun des ateliers, l'exposé introductif sera donc confié à un jeune avocat et ce sera également un jeune avocat qui fera le rapport des travaux de l'atelier à l'assemblée générale qui clôturera la journée.

JPJ : Dix thèmes : ce n'est pas un peu beaucoup ? Et, d'abord, quels thèmes ?

PH : En bref, les dix thèmes sur lesquels nous invitons les participants aux ateliers à réfléchir sont les suivants :

1. L'avocat augmenté : comment intégrer les intelligences artificielles dans nos pratiques ? Comment en faire des atouts plutôt que des concurrents ? Ne doivent-elles pas nous permettre de nous recentrer sur notre valeur ajoutée ?
2. L'avocat spécialisé : face à un droit toujours plus complexe et à une demande de qualité toujours plus exigeante, ne devons-nous pas encourager, voire rendre obligatoire, la spécialisation des avocats, au moins dans certains domaines du droit qui exigent des compétences particulières ?
3. L'avocat éclaté : l'avocat doit-il envahir des domaines proches de ceux qui font son activité traditionnelle (agent sportif, agent artistique, lobbyiste, syndic d'immeuble,...) ou, au contraire, se resserrer sur ce qui fait le cœur de sa profession ?
4. L'avocat au féminin : il y a plus de femmes que jamais dans la profession d'avocat mais, en tout cas dans les grandes associations, elles semblent souvent se heurter au plafond de verre, ce qui les amène souvent à quitter la profession. Quel avenir pour les avocates ?
5. L'avocat d'État : au Canada, certains avocats ont un statut de représentant de l'État et se consacrent exclusivement aux dossiers de l'aide juridique. Cette

solution est-elle transposable chez nous ? Éventuellement sous certains amendements ?

6. L'avocat dématérialisé : l'avocat a-t-il toujours, nécessairement, besoin d'un cabinet physique ? Des structures d'exercice partagées ne sont-elles pas une solution qui pourrait convenir à de nombreux praticiens ?
7. L'avocat en entreprise : avons-nous besoin, en Belgique, d'un statut d'avocat conseil, qui bénéficierait, au sein de son entreprise, d'un statut d'indépendance et du secret professionnel, comme tel est le cas en Espagne, par exemple ? Ne faut-il pas plutôt favoriser un statut d'avocat détaché en entreprise qui, tout en restant un pur indépendant, s'intègre plus dans la gestion d'une entreprise ?
8. L'avocat salarié : est-il inconcevable de créer un statut d'avocat collaborateur, qui aurait le statut d'employé ? d'imposer des honoraires minimaux, comme on le fait pour les stagiaires ?
9. L'avocat financé : quelle place pour le capital externe dans les cabinets d'avocats ? Quelle place pour les associations interdisciplinaires ? Avec qui et à quelles conditions ?
10. L'avocat d'assurance : comment donner un nouveau souffle aux relations entre les avocats et les compagnies de protection juridique ? Comment développer le produit « protection juridique » au bénéfice des deux parties ?

JPJ : C'est un programme ambitieux mais qu'espérez-vous tirer de tout cela ?

PH : Le but est à la mesure des défis auxquels la profession est confrontée. Il s'agit, ni plus ni moins, de constituer un cahier des charges pour la gouvernance de notre profession. Certes, ces propositions ne deviendront pas, par un coup de baguette magique, réalité dès le mois de juin 2015. Un congrès, ce n'est évidemment pas une assemblée délibérante. Mais il faut que les dix objectifs qui seront ainsi dégagés soient sur la table de l'assemblée générale d'AVOCATS.BE dès le mois de septembre 2015. Et que, dès 2017, lors de notre prochain congrès, nous puissions examiner où l'on en est, concrètement.

Cette perspective met d'ailleurs en lumière le but du congrès. Les dix propositions ne doivent pas être autant de vœux pieux, vagues

déclarations d'intention. Il s'agit, vraiment, de dégager des objectifs évaluable.



## #AGISSONS

L'avenir est abstrait ? Il nous cause du stress, de la peine ? Rendons-le concret. Prenons-le en main.

Un séminaire pour rendre concret l'avenir de la profession d'avocat

Vendredi 29 mai 2015

Louvain-la-Neuve – Auditorios Socrate

Congrès biennal d'AVOCATS.BE

75 € (50€ pour les avocats de moins de 30 ans)  
– 8 points de formation permanente

Je m'inscris : <http://agissons.avocats.be>

[1] Tomorrow's lawyers (dir. B. Biemar, J-F. Henrotte), ebook, Bruxelles, Larcier, 2014, [http://editions-larcier.larciergroup.com/titres/131822\\_2/tomorrow-s-lawyer.html](http://editions-larcier.larciergroup.com/titres/131822_2/tomorrow-s-lawyer.html); vidéo : <http://www.freezbee.tv/webinars/115/357/4006/>



# UN STAGE AU SEIN D'UNE JURIDICTION PÉNALE INTERNATIONALE : POUR QUI ? POURQUOI ?



*Quand tout a commencé...*

Me Amélie ADAM (AA) : 29 septembre 2010 : « Dear Ms Adam, I am pleased to offer you a position as an Intern with the International Criminal Tribunal for the former Yugoslavia » ! Créé par la résolution 827 du Conseil de Sécurité le 25 mai 1993, le Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) représentait à mes yeux l'œuvre même de la justice pénale internationale. Heureuse d'être engagée dans une telle institution, j'ai pris avec moi mes nombreux ouvrages de droit international et aussi, mes idéaux ; je venais de terminer l'Université quelques mois plus tôt...

Diverses formalités à remplir cependant avant toutes choses : questionnaire du Ministère des Affaires Étrangères des Pays-Bas, des Nations-Unies, demande de bourse auprès du Bureau International Jeunesse puis... recherche d'un logement...

*L'arrivée aux Pays-Bas fut...*

AA : Assez froide. 2 janvier 2011. Arrivée à Scheveningen, La Haye, Pays-Bas, mon « Internship programme et Guidelines » sous la main. J'avais décidé de vivre chez l'habitant, quelle drôle d'idée ! Ma propriétaire – bien que m'ayant réservé un accueil particulièrement chaleureux – n'avait manifestement pas pour habitude de mettre le chauffage dans sa maison. Bref, ma colocataire qui travaillait, quant à elle, à Cour pénale internationale n'aura pas tardé à me rejoindre... Oserais-je, aujourd'hui, avouer que nous nous réveillions la nuit, sur la pointe des pieds, pour augmenter les degrés du thermostat ? Réveil matin 7h00. Les jours de pluies, je renonçais à mon vélo. J'enfilais alors mon anorak... et c'était parti pour 40 minutes de marche.



Me Julie KEVER (JK) : Tourmentée. Je suis arrivée à La Haye le 26 juin 2014 pour rencontrer le propriétaire de mon futur logement. Confiante et boostée par les perspectives de

cette nouvelle aventure, la voiture pleine de valises, j'ai rapidement déchanté. La loi de l'offre et de la demande, un grand nombre de stagiaires, des propriétaires peu scrupuleux, j'ai dû faire demi-tour. Heureusement, la deuxième tentative fut plus fructueuse... J'ai partagé l'appartement avec une Italienne, un Américain, une Camerounaise, un Français, un Pakistanais, un Chinois et un Grec. Tous les matins, nous quittions notre appartement au bord du port de La Haye pour enfourcher, au seuil de la porte, en bons Hollandais, nos vélos, et nous aventurer (tant bien que mal) dans le monde des cyclistes, un vrai dépaysement.

*Le premier jour au Tribunal Pénal International pour l'Ex-Yougoslavie fut ...*

AA : Technique et surprenant. J'ai, à cette occasion, très vite été familiarisée avec le staff. J'ai rencontré ma super boss, elle était là pour accueillir chaque stagiaire individuellement. Une fois le cadre dressé, les formations requises réalisées (lectures, contexte historique de la guerre, statut du TPIY, règlement de procédure, vidéos) le travail pouvait donc commencer. J'entendais les stagiaires dire que nos bureaux étaient situés au « Basement » mais que d'autres, plus expérimentés – eux – avait la chance d'être au « Main ». Ainsi, je suis descendue dans les sous-sols du TPIY pour m'installer dans mon premier bureau et, surprise, j'y ai retrouvé, par hasard, deux de mes amies déjà bien installées.

Un passage obligé : le contact terrifiant avec l'IT. Ce monsieur vous configurait tout : téléphone, internet, adresse mail, serveur. Seul problème : il faisait tout ça dans un anglais trop



*They were both interns at the ICTY in The Hague for some months. Members of the Liège Bar, these two young lawyers accepted to come back on their personal experience searching for international Justice.*

*Elles ont réalisé, à quelques années d'intervalle, un stage au sein du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie à La Haye. Elles sont toutes les deux avocates au barreau de Liège et ont accepté de nous revenir sur cette expérience inoubliable au cours de laquelle elles ont participé à la Justice pénale internationale. Témoignages croisés.*

informatisé et par téléphone. J'étais noyée de codes, d'informations.

C'est enfin avec le sourire que j'ai rejoint, quelques mois plus tard, le « Main », à la lumière, pour devenir assistante du Président de la Trial Chamber III.

JK : Tel l'atterrissage sur une autre planète. Le lundi, 7 juillet, j'ai commencé mon stage au tribunal international après un tour obligatoire dans la boutique de cadeaux. Quand j'ai franchi les portes de sécurité du tribunal pour la première fois, et toutes les fois qui ont suivi, j'ai eu l'étrange sensation d'entrer dans un univers autonome et étranger au monde extérieur. Un microcosme composé d'un procureur et de plusieurs juges, de nombreux avocats, juristes, interprètes, policiers, secrétaires, plus de 500 personnes issues de 70 pays différents, parlant anglais et le « BCS » (terme créé au sein du tribunal pour désigner la langue bosniaque, croate et serbe), tous réunis autour d'un seul dossier, celui des crimes humanitaires commis pendant la guerre en ex-Yougoslavie. Une tâche énorme et de longue haleine, le tribunal œuvrant depuis plus de vingt ans, un univers régi par des règles de fonctionnement propres aux Nations-Unies, une mini-société dans la société, et, au beau milieu, une petite stagiaire belge : un peu surréaliste comme situation.

*L'expérience professionnelle fut ...*

AA : riche, plurilingue, multiculturelle et... bureaucratique. Certains mots résonnent encore après ces quelques années : notes de bas de page, résumés de témoignages, confidentialité, confidentialité et encore confidentialité.

Au-delà de tout l'apprentissage, j'ai cependant parfois eu le sentiment d'une bureaucratie trop importante, une mobilisation excessive pour des objectifs moins importants mais sans doute nécessaires au bon fonctionnement du Tribunal. A travers les stagiaires l'on s'aperçoit aussi des moyens financiers trop limités pour les droits de la Défense : les stagiaires de la Défense ne bénéficiant pas – comme les autres des Chambres, du Procureur ou du Greffe – des mêmes bureaux.

Un dernier souvenir me revient : lorsque tous les stagiaires mangeaient tranquillement à la cafétéria, nous avons entendu des applaudissements, des cris de joie... l'arrestation de Ratko Mladić... encore un autre bout de l'Histoire.



JK : interpellante et fascinante. A la différence de la plupart des stagiaires qui travaillaient pour l'accusation au sein d'une équipe de professionnels chargée de la gestion d'un procès particulier, j'ai rejoint le cabinet du Procureur, Monsieur Serge Brammertz, investi de la représentation du Bureau du Procureur, de la préparation de discours, et de la rédaction de projets doctrinaux divers. Ainsi, j'ai pu réaliser de nombreuses recherches et rédiger des rapports sur des sujets très variés, tels que l'évolution du concept de responsabilité des supérieurs hiérarchiques à la lumière de la jurisprudence du tribunal, l'immunité des casques bleus et les violences sexuelles dans les conflits armés.



Monsieur Serge Brammertz

J'ai découvert le fonctionnement d'une juridiction internationale, l'importance du rôle joué par chacun des très nombreux acteurs de ce système complexe et la relation « ambiguë » entre ces acteurs. Alors qu'au sein de l'accusation, l'équipe était soudée, la méfiance et la crainte d'une divulgation d'informations confidentielles régnaient envers les membres de la Défense, et même des Chambres. Chaque section disposant de couloirs séparés, protégés par un accès restrictif, il est formellement interdit de partager des informations dans les locaux communs et ouverts au public, et moins encore de transférer un document sur une clé USB : à en devenir quasi paranoïaque.

Lors de mon stage, le procès de Radovan Karadzic touchait à sa fin. Un nombre invraisemblable de stagiaires ayant passé plusieurs semaines, jusque très tard le soir, à vérifier les notes de bas de page et le référencement aux sources citées, ce fut le soulagement général lorsque les dernières conclusions (plus de 1000 pages) étaient enfin déposées mais aussi



l'anxiété à l'approche des plaidoiries de clôture. Les jours de plaidoiries, nous étions tous devant nos écrans ou dans la salle d'audience, fascinés, émus et très contents du travail « monstrueux » accompli par toutes les personnes qui se sont consacrées à ce procès historique depuis 2009.

*La vie d'expat' fut ...*

AA : Incroyablement internationale. Mes plus belles amitiés sont d'ailleurs nées à La Haye. Venant des 4 coins du monde, Etats-Unis, Colombie, France, Suisse, Australie, Philippines, Zimbabwe, Pays de Galle, Pays-Bas, Ecosse, Serbie, nous étions tous ensemble, par hasard, au même moment, au même endroit pour partager un bout de l'Histoire. Mais je me souviens que les Pays-Bas c'est aussi, les champs de tulipes, les kassoufflés (croquettes de fromage du pays), la mer et ses mouettes.

La Haye, aujourd'hui, ça me rend nostalgique. L'aperçu que j'ai néanmoins pu avoir de la vie à plus long terme, c'est un peu le même ressenti exprimé par Julie, « un univers autonome et étranger au monde extérieur ».

JK : Enrichissante. La Haye, le centre du droit international, un univers cosmopolite, est néanmoins une ville où les Hollandais ont gardé leurs habitudes et refusent d'en changer. Certaines attitudes ont ainsi laissé les expatriés bouche-bée. Les Américains étaient par exemple offusqués que les Hollandais leur refusaient, quasi systématiquement, l'eau du robinet gratuite et encore plus systématiquement leurs cartes de crédit (ouvrir un compte aux Pays-Bas, un must pour pouvoir payer par carte et effectuer des virements, vive la mondialisation !), alors que d'autres « rites », comme ceux du vélo, du hareng à midi et des apéritifs à la Heineken ont été adoptés à l'unanimité.

Je garde un magnifique souvenir des débuts de soirée sur le grand balcon du tribunal, où s'organisaient, tous les vendredis, les soirées d'adieu des stagiaires partants. Ce furent des moments privilégiés d'échanges mémorables, en compagnie de toute l'équipe, et même des supérieurs et chefs d'équipe. La vie d'expat' fut ...

AA : Incroyablement internationale. Mes plus belles amitiés sont d'ailleurs nées à La Haye. Venant des 4 coins du monde, Etats-Unis, Colombie, France, Suisse, Australie, Philippines, Zimbabwe, Pays de Galle, Pays-Bas, Ecosse, Serbie, nous étions tous ensemble,

→

par hasard, au même moment, au même endroit pour partager un bout de l'Histoire. Mais je me souviens que les Pays-Bas c'est aussi, les champs de tulipes, les kassouffés (croquettes de fromage du pays), la mer et ses mouettes.

La Haye, aujourd'hui, ça me rend nostalgique. L'aperçu que j'ai néanmoins pu avoir de la vie à plus long terme, c'est un peu le même ressenti exprimé par Julie, « un univers autonome et étranger au monde extérieur ».

JK : Enrichissante. La Haye, le centre du droit international, un univers cosmopolite, est néanmoins une ville où les Hollandais ont gardé leurs habitudes et refusent d'en changer. Certaines attitudes ont ainsi laissé les expatriés bouche-bée. Les Américains étaient par exemple offusqués que les Hollandais leur refusaient, quasi systématiquement, l'eau du robinet gratuite et encore plus systématiquement leurs cartes de crédit (ouvrir un compte aux Pays-Bas, un must pour pouvoir payer par carte et effectuer des virements, vive la mondialisation !), alors que d'autres « rites », comme ceux du vélo, du hareng à midi et des apéritifs à la Heineken ont été adoptés à l'unanimité.

Je garde un magnifique souvenir des départs de soirée sur le grand balcon du tribunal, où s'organisaient, tous les vendredis, les soirées d'adieu des stagiaires partants. Ce furent des moments privilégiés d'échanges mémorables, en compagnie de toute l'équipe, et même des supérieurs et chefs d'équipe.

*Les leçons que j'ai pu en tirer furent ...*

AA : Nombreuses. Un tel stage est une expérience à vivre...que je conseille...le travail mené par toutes les équipes de toutes les sections se fait sans relâche et poursuit l'achèvement des travaux du TPIY.

JK : Nombreuses aussi. Au départ, je craignais une désillusion vu la machinerie extrêmement lourde et complexe. Très vite, j'ai été rassurée et positivement inspirée par l'optimisme et la résolution de tous les intervenants professionnels et par l'enthousiasme de confrères stagiaires à la perspective de pouvoir apporter leur soutien à l'avancement de l'histoire et de la justice internationale.

J'ai eu l'occasion de participer à de nombreuses conférences organisées par le tribunal et, entre autres, à celle de Monsieur Bob Reid, un avocat australien qui travaille au tribunal depuis sa création, au cours de laquelle il nous a relaté ce qu'il a vécu en Bosnie, en 1994, en tant que membre de la commission d'enquête. Il nous a parlé du défi de la collecte d'informations dans un pays en guerre, de la collaboration, souvent

très complexe, avec les autorités locales, de la recherche de témoins et de la découverte accablante de fosses communes en décembre 1995. Vingt ans après les premiers constats, Monsieur Reid nous a transmis un message d'optimisme et de détermination, conscient des failles, mais fier des accomplissements.

J'ai rencontré des Serbes, des Croates et des Bosniaques. Lorsque la guerre a éclaté, en 1991, j'avais 3 ans. C'est en 2014, à l'âge de 26 ans, que j'ai fait la connaissance de ressortissants de l'ex-Yougoslavie, et c'est à travers le contact avec ces jeunes gens profondément marqués par leur histoire et avides de réponses face aux événements qui ont meurtris leurs pays que la raison d'être du tribunal a pris tout son sens ...

*Le tribunal pénal international pour l'Ex-Yougoslavie, plus de 20 ans plus tard ...*

JK : Depuis sa création, 161 inculpés ont été arrêtés (il ne reste aucun fugitif), 74 d'entre eux ont été condamnés, 18 acquittés, 20 sont actuellement encore détenus à La Haye dans l'attente du jugement, 36 sont décédés ou ont vu les charges retirées et 13 ont été déférés devant des juridictions nationales.

En février 2015, alors que les derniers procès sont en cours, le tribunal réduit son activité. Auparavant, il employait 569 personnes issues de 69 pays différents, un budget de 179.998.600 \$US uniquement pour l'année 2014-2015.

Même si, face à ces chiffres, le doute quant à la proportionnalité des frais engagés s'installe dans la tête du commun des mortels, de nombreux experts sont aujourd'hui plus que jamais convaincus du bien-fondé et de l'avenir de la justice internationale.

Monsieur Benjamin Ferencz est une de ces personnes, et certainement une des plus emblématiques. Je dois avouer que j'ignorais l'existence de ce grand (très petit) Monsieur de 95 ans, dernier Procureur survivant des procès de Nuremberg. Il ne laisse pas indifférent. Né en Transylvanie, Monsieur Ferencz a intégré l'armée américaine pendant la deuxième guerre mondiale, après ses études de droit, et a, à 27 ans seulement, il fut nommé Procureur pour les procès de Nuremberg,

son premier procès. Pour lui, le leitmotiv de la justice internationale se résume en une seule phrase, qu'il ne cesse de clamer depuis la deuxième guerre mondiale: « law is better than war ». La justice, même si elle n'est pas à l'abri d'errements, et le droit, même s'il n'est pas infaillible, sont la seule réponse à la guerre et doivent toujours, sans exception, y être préférés.



## Votre multifonction **RICOH** connecté en direct à bpost !

Il imprime, copie, scanne, faxe ... et envoie votre courrier !

- ✓ 6 mois de location Gratuite !
- ✓ Vos copies n / b gratuites à vie !



**Un iPad Air ou un iPhone 5s**  
pour les 50 premiers d'entre vous !

**0800 95 598** ▶

[url.vcomm.be/avocat](http://url.vcomm.be/avocat) ▶

### Imprimante Multifonction Ricoh MPC 3003



- ✓ Rapide et performant.
- ✓ Impression de qualité.
- ✓ Simple d'utilisation
- ✓ Économique et écologique
- ✓ Contrat d'entretien Full Omnium

### Un bureau de poste chez vous ! Vpost



- ✓ Votre multifonction Ricoh connecté en direct à bpost !
- ✓ Envoyez votre courrier et vos recommandés en 1 clic !
- ✓ Votre copieur multifonction devient un bureau de poste !
- ✓ Vpost est disponible en exclusivité chez Vcomm !

### Archivez, classez et retrouvez GlobalScan NX



- ✓ Archivez et retrouvez vos documents en 1 clic !
- ✓ Numérisation vers des formats de fichiers modifiables (Word, Excel).
- ✓ Interface simple et conviviale.
- ✓ Classement automatique de vos dossiers.

### Protégez vos données informatiques IT SolutionBox - Wooxo



- ✓ L'assurance vie de vos données informatiques !
- ✓ Sauvegarde automatique et sécurisée de vos données à votre cabinet.
- ✓ Résistant au feu, à l'eau, au vol et aux chutes.
- ✓ Récupération rapide de vos données après sinistre.



## GET UP, STAND UP! STAND UP FOR YOUR ... YOUR ... RIGHTS ?



Perdu ! Le mot manquant était « evening » .

Il ne faut donc pas vous attendre à un article sur les droits de l'homme et je tiens du reste à présenter mes excuses à l'éditeur de cette revue pour ma première contribution.

Au surplus, je concède jugement au lecteur sur le fait que la devinette tenant lieu de préambule était une blague à 2 cents, voire une vanne pourrie.

Avec ce petit billet sans prétention, je souhaite vous entretenir d'un café-théâtre spécialisé dans le « stand-up », j'ai nommé le « Kings Of Comedy Club » situé à Bruxelles (Ixelles), établissement autrement connu sous l'acronyme « K.O.C.C. ».

Je ne pense pas que cet établissement puisse prétendre avoir inventé le concept mais, selon mon expérience, il développe celui-ci d'une belle manière et, essentiellement, avec des artistes de premier plan.

Jugez plutôt : Laurence Bibot, Jérôme de Warzée, Dan Gagnon, ou encore Mustapha El Atrassi. Tous s'y sont produits ... et y

reviennent à l'occasion malgré leur notoriété grandissante.

Pardon ? Vous n'en connaissez aucun ?!? Dites, vous rigolez là ? Non ? Bon, et bien dans ce cas, vous pouvez passer à l'article suivant ...

A côté de ces humoristes déjà célèbres, l'établissement offre aussi, et surtout, à de jeunes pousses l'opportunité d'éclorre au grand public.

Actuellement, c'est un certain Guillermo Guiz qui se produit chaque mardi soir et présente son premier « one man show » intitulé « Guillermo Guiz a un bon fond » .

Très honnêtement, je n'ai pu me faire une opinion sur son fond. Par contre, son humour est assez décapant, avec quelques très belles trouvailles.

Guillermo parle un peu de tout et de rien, de ces situations de la vie quotidienne totalement loufoques, de la situation sociale du mâle célibataire ... et, à titre d'exemple, des deux instincts qui tenaillent l'homme lorsqu'il sort « déchiré » à 6 heures du mat' d'une boîte de nuit, je cite, « se nourrir ou se reproduire ... et parfois les deux en même temps » .

C'est donc, par moment, un peu brut de décoffrage et un rien salace.

Les oreilles délicates sont donc invitées à arriver entre 18 et 20 heures pour profiter des « happy hours » et boire deux cocktails pour le prix d'un seul. On est tout de suite un peu plus dans l'ambiance ! A ce propos, j'ai une préférence pour le Cosmopolitan. Mais cela n'engage évidemment que moi.

Car, j'y reviens, le KOCC c'est aussi un café-restaurant offrant une carte variée, plutôt orientée « world fast food », où vous trouverez à côté de quelques plantureux burgers faits maison, des woks, des plats de pâtes ou des salades.



Dans l'ensemble, les tarifs sont modérés puisqu'il vous est demandé entre 10 et 15 euros pour le spectacle (en fonction de la cote de l'artiste sur le marché de l'humour) tandis qu'un menu « entrée-plat-dessert » est facturé 25 euros.

Le cadre est typé « new-yorkais » : petite salle d'une vingtaine de tables, murs en briques ou peints en noir, lumières tamisées à dominante de rouge.

Petite particularité notoire, et pas des moindres : les artistes en représentation n'ont pas de loge. Ils arrivent donc généralement sur le coup de 19h30 et sirotent un verre au bar avant de monter sur scène.



*How to discover the new place promoting stand-ups in the French speaking part of Belgium. That's the place to be in Brussels. Frédéric Minne will be our guide: let's follow the guy.*

*À la découverte d'un café-théâtre bruxellois qui ouvre ses portes aux humoristes (jeunes et moins jeunes) en Belgique francophone: suivez le guide ! Frédéric Minne a voulu juger sur pièces. Voici sa version !*



Vous aurez donc toute latitude de solliciter un autographe ... ou un selfie (c'est plus tendance de nos jours).

Personnellement, j'ai ainsi pu claquer la bise à Laurence Bibot (dont le café serré du jeudi matin sur la Première est plus sexy que le nespresso de Georges) et de boire un verre d'eau du robinet avec Dan GAGNON (bon, elle n'était pas distribuée par la SWDE ... mais on est à Bruxelles, fieu ! - Attention : private joke pour ceux qui écoutent les pubs à la radio).

Dan GAGNON, c'est vraiment un chouette type à l'accent « sirop d'érable » très agréable. Le gars est originaire de la Belle Province ... on croirait même que c'est le frère à Céline.

Son nouveau spectacle est encore en cours de rodage mais il est très plaisant dans l'ensemble.

Sur un mode faussement autobiographique (c'est un peu le dénominateur commun des artistes pratiquant le « stand-up »), Dan traite de toutes les situations critiques de la vie d'un homme, de sa naissance, en passant par l'adolescence, puis l'accès à la paternité ... et l'atterrissage final en maison de retraite.

Mais, à titre personnel, mon meilleur moment au K.O.C.C. fut la dernière représentation de Mustapha El Atrassi, ce 5 mars 2015.

Hélas pour vous, cher lecteur, c'était bien la « der des der » de sa tournée.

Son dernier spectacle (bientôt disponible en DVD), c'est tout simplement une heure et trente minutes non-stop à se gondoler sur sa chaise ... parfois jusqu'aux larmes.

Mustapha, c'est un mélange de Jamel Debouzze et de Gad Elmaleh avec une dose de causticité en plus. Il dézingue à tout va ... et il est du reste préférable de ne pas attirer son attention si vous êtes dans les premiers rangs, croyez-en mon expérience !

Je ne saurai trop vous conseiller de faire une recherche sur YouTube pour découvrir des extraits de tous ces artistes et de jeter un œil sur le site internet de l'établissement : [www.kocc.be](http://www.kocc.be) pour plus d'information.

N'hésitez pas à me faire part de vos expériences si jamais vous allez y découvrir un artiste.

À la prochaine,

Frédéric MINNE



## « LES BONNES MANIÈRES » À LA FAÇON ISABELLE DE ROTSCCHILD



« Interdiction de porter des jeans au bureau » était la consigne vestimentaire reçue par l'une de mes meilleures amies lorsqu'elle a commencé son stage au barreau de Bruxelles. Je me souviens avoir été choquée par le non-sens de cette interdiction –le jean peut s'avérer plus chic que chez le géant suédois- mais également rassurée de ne pas être soumise à un tel diktat, la seule exigence qui semblait m'être imposée par mon patron étant de « bien présenter », notion très liégeoise que j'ai plus ou moins assimilée au fait de ne pas sentir trop mauvais, d'être bien peignée dans la mesure où ma tignasse le permet et... d'être bien habillée.

Oui, mais c'est quoi être « bien habillé(e) » lorsqu'on entre dans la vie active de manière générale, et au barreau en particulier ? Autrement dit, y a-t-il un dress code, tel un système de règles tacites et non écrites, qu'il serait de bon ton de respecter dans notre profession ?

La question est délicate, et me plonge moi-même dans un conflit interne, entre volonté d'affranchissement de règles idiotes d'une part

et vieux réflexes réactionnaires et snob d'autre part.

En effet, j'ai toujours été très intéressée et portée vers la mode qui, en son sens premier de 'ce qui est conforme au goût du jour', rend absconse toute tentative de théorisation ou de classification bien nette. A cela s'op-

pose le fait que, l'âge avançant aidant, et avec toutes les contraintes liées à une morphologie, changeante elle aussi, je m'aperçois désormais que certaines choses ne se font pas (si tant est qu'elles aient pu être faites), d'un point de vue vestimentaire.



Un exemple relativement patent m'a tout récemment été rapporté. Une jeune stagiaire, venue plaider à une audience du tribunal de police (sans robe, donc), a attisé la curiosité du juge par le port d'un collier portant le doux message de « pétasse ». Interpellé, il l'a arrêtée dans sa plaidoirie, et lui a demandé si ce qu'il croyait lire était juste, ce à quoi la jeune fille lui

a répondu « oh oui, tout à fait, mais j'assume ! ». (L'histoire ne dit pas si la « pétasse » était une autocritique, ou une invective à l'attention du Ministère public).

Il y a, dans ce « j'assume ! », toute la provocation et la rébellion propres à la jeunesse, mais je ne peux pas croire que cette belle assurance n'ait pas été obscurcie par un sentiment de gêne lié au fait que le contenu du message (et je ne parle pas ici de celui figurant sur le collier de la demoiselle...) ait pu être décrédibilisé.

Et pour avoir réfléchi à cette question pendant mes longues nuits d'insomnie (relativement rares puisque je dors plutôt bien, merci), je suis arrivée à la conclusion que, d'emblée, je bannirais toutes les tenues vestimentaires qui me décrédibiliseraient dans l'exercice de ma profession, ou qui feraient en sorte que l'on ne me témoigne pas le respect que je pense mériter.

À chacun sa notion de la crédibilité et du respect, à chacun sa notion du goût, mais je m'imagine mal recevoir un client en jean troué ou en baskets fluos, débouler en expertise avec une jupe ras de la salle de jeux, arriver au Palais en clapettes de plage (pourquoi pas le bac à bières fourni avec ?), aller en réunion en tee shirt régressif à l'effigie de Bambi, ou encore plaider avec un collier arborant une insulte à propos de laquelle je pourrais alerter les associations féministes si on la proférait à mon encounter dans la rue.

Bien sûr, cela est vieux jeu dans la mesure où tout cela n'est qu'apparence, et que le port d'une mini-jupe en jean déchirée avec une inscription « branleuse » (faisons un mix) n'est



*Describing the art of being in the daily judiciary live of lawyer could be funny. Here is the challenge that Isabelle Thomas-Gutt decides to face after the last series of « tested for you ». Nadine de Rotshchild is on competition.*

*Elle nous revient. Après la série des « j'ai testé pour vous », Isabelle Thomas-Gutt inaugure un nouveau cycle où elle décortique les us et coutumes judiciaires au sein de l'avocature pour en pointer les exemples les plus caustiques. Nadine de Rothschild, la concurrence arrive !*



certainement pas le reflet d'un manque de compétence ou de qualification.

Mais un autre aspect de « the importance of being well dressed » tient également, d'après moi, au fait que l'avocat représente son client. Cette mission particulière de servir de vecteur et de communicant n'implique-t-elle pas une attente légitime du client à ce que son avocat ne soit pas complètement débraillé ? Autrement dit, que par son discours et son attitude, l'avocat soit la « prolongation », ou une projection de lui-même ?

consacre. Elle ne doit pas apprendre seulement à jouer du temps, mais à l'employer dans un ordre d'idées extrêmement élevée. »

Gageons en effet que le sujet, aussi superficiel qu'il puisse paraître, puisse rencontrer notre sens aigu du devoir professionnel.

Isabelle THOMAS-GUTT



Une autre anecdote m'a aiguillée sur cette voie. Un ami avait rendez-vous chez son notaire pour l'achat d'un bien immobilier. Le notaire lui a ouvert la porte (une erreur s'est volontairement glissée dans l'énoncé car un notaire n'ouvre jamais la porte lui-même) en tenue de « casual friday », jean - tee shirt, anticipation du jogging mou du weekend. Surpris par cette habitude (est-ce à dire que l'on travaille mieux en tenue décontractée ?), cet ami, pourtant peu conservateur, m'a confié qu'il avait trouvé bizarre de confier des centaines de milliers d'euros à un ado attardé... et qu'à l'avenir, il prendrait rendez-vous un lundi.

L'habit faisant le moine, je m'attends à ce que mon garagiste porte une salopette bleue tachée d'huile de moteur comme dans les pubs Levi's des années '90, mon chirurgien une blouse verte et des Croc's (l'apanage modeux des médecins ou des femmes de ménage), que mon coiffeur n'ait pas le cheveu gras et pelliculeux, qu'un informaticien soit en baskets, et qu'un chef d'orchestre ait revêtu sa queue-de-pie. Réac', vous avez dit réac' ? C'est pas faute d'avoir prévenu !

Outre l'aspect introspectif, faisant référence à des curseurs personnels, de ne pas vouloir que la forme prenne le pas sur le fond, il y a donc, et on ne peut le nier, les attentes de l'extérieur, qu'il faut bien (hélas ! car c'est une abdication) combler dans une certaine mesure.

Au fond, l'élégance consisterait à rester discret, à ne pas se faire remarquer de manière outragieuse. Elle serait alors mise au service d'objectifs plus nobles, servant la cause de l'avocat et de son client. Dans son *Traité de la vie élégante*, Balzac n'écrit-il pas : « L'homme qui ne voit que la mode dans la mode est un sot. La vie élégante n'exclut ni la pensée, ni la science; elle les



# SIMONE MERTENS OU LA MÉMOIRE DU BARREAU DE LIÈGE



Il est de ces personnes qui traversent le temps et l'espace sans qu'on s'en aperçoive, comme si elles avaient toujours été là, et qu'elles allaient toujours y rester.

À l'ancien Palais des Princes-Evêques, Simone Mertens émerge à cette catégorie de personnes.

Engagée par Monsieur le Bâtonnier Louis Aendekerck à l'été 1974, alors qu'elle avait à peine 18 ans, elle vient de passer quarante années au service de l'Ordre, dans la compétence, la rigueur, la discrétion et la probité.

Mademoiselle Mertens avait été recrutée en qualité « d'employée de bibliothèque dactylographe », sous l'autorité de Mademoiselle Viviane Decourcelle, bibliothécaire et de Maître M-B. Bertrand, secrétaire permanent du Barreau, chargée de la surveillance du personnel (sic !).

Autant dire qu'à l'époque, on filait droit...

Ses prestations étaient alors de 41 heures par semaine mais c'était aussi l'heureuse époque où le personnel de l'Ordre avait congé un mois complet pendant les grandes vacances, une semaine à Noël et une semaine à Pâques.

Depuis lors, elle a assisté 22 bâtonniers, 40 conseils de l'Ordre, un certain nombre de collègues et d'avocats.

Le barreau de Liège de 1974 était bien différent de celui de 2015. Le tableau comportait 262 avocats inscrits et 146 avocats stagiaires, soit 408 membres, moins de la moitié d'aujourd'hui. L'annuaire comptait 83 pages (et non 366 comme le dernier exemplaire) et les coordonnées d'un avocat tenaient sur une ligne.

Le BAJ s'appelait alors le BCG (Bureau de Consultations Gratuites), et ne siégeait que le mercredi à 10H30.

L'ordinateur n'existait pas.

Au cours de sa carrière, Simone a occupé physiquement à peu près toutes les salles de l'ancienne bibliothèque du barreau, devenue maintenant le secrétariat général de l'Ordre, passant ainsi de la salle 1 à la salle 4, puis à la 5, à la 6 et à présent à la 7. Elle ne devrait pas aller plus loin.

Son travail a évolué énormément pendant ces 40 ans et elle s'est toujours remarquablement adaptée aux nouvelles tâches qui lui furent assignées. Elle a su assimiler les nouvelles technologies qui se sont de plus en plus imposées à elle.

Successivement assistante bibliothécaire, dactylographe, secrétaire adjointe du bâtonnier, elle se consacre actuellement au mouvement du tableau, au secrétariat social et surtout à l'encodage de la comptabilité.

Dotée d'une excellente mémoire, elle connaît mieux que la plupart des membres du barreau le fonctionnement de l'Ordre, ses usages et ses règlements particuliers.

Si le mouvement des avocats et les comptes de l'Ordre sont si rigoureusement tenus, c'est à Simone que nous le devons. Les travaux du trésorier, du comptable ou encore du réviseur sont grandement facilités par les prestations de notre amie.

Si on lui rappelle qu'elle a dansé sur les chansons de Frank Sinatra, elle ne s'en émeut guère et n'hésite pas à rendre la monnaie de sa pièce à celui qui la cherche.

Avec son mari Dany, vous la verrez peut-être dans les rues de Jemeppe, où elle réside maintenant depuis de nombreuses années.

Mère de deux grands enfants, Alexandra et Cédric, elle est depuis peu la mamy attentionnée de deux petits enfants dont les prénoms évoquent sans conteste les embruns bretons : Aënaelle et Ewen.

Lorsqu'elle a signé son contrat de travail avec l'Ordre, Simone pouvait raisonnablement espérer terminer sa carrière en 2014, soit après 40 ans de bons et loyaux services.

Depuis lors, nous pouvons remercier le législateur, qui a augmenté la durée du temps de travail et Simone qui, très attachée au barreau, ne va sans doute pas s'arrêter en si bon chemin.

Grand bénéficiaire, le barreau de Liège est heureux d'encore pouvoir compter sur une expérience aussi précieuse, et cela le plus longtemps possible.

Eric Franssen

## Impressions personnelles

Tous, nous connaissons Simone.

Tous, nous aimons Simone.

Tous, nous recevons d'elle les « infos » que nous recherchons.

Tous, nous bénéficions de ses précieux conseils. Elle est là, omniprésente dans notre ancienne et superbe bibliothèque, dont elle connaît tous les secrets, les mystères, les rouages. Discrète, accueillante, aimable, attentive.

Depuis 40 ans... Elle comptabilise, classe, informe et réponds aux questions les plus diverses.

Depuis 40 ans... Elle est la mémoire et le « service de renseignements » du bâtonnier.

J'ai vécu... 14 ans auprès d'elle, sans jamais nous opposer. Nous échangeons nos « infos », nos réactions, parfois nos soucis ou nos « idées » pour que le barreau de Liège soit proche de tous et rayonne, parmi les avocats de Liège, de Belgique et... du Monde.

Merci Simone. Reste-nous fidèle.

Mabeth Bertrand

« 40 years as employee of the Liège Bar Association: a career of discretion »: this could be the title of her book if Simone Mertens would write her memoirs. All the secret and lies of the bar are in her hands. Let's honor her tremendous work.

« La discrétion est la première des vertus; on lui doit bien des instants de bonheur » (Dominique Vivant Denon). A la lecture de cette citation, vous pouvez à peine mesurer ce que les quarante années au service de l'Ordre de Simone Mertens peuvent représenter pour l'ensemble du Barreau de Liège tant son travail s'effectue dans l'ombre mais avec rigueur et efficacité. Évocation en hommage.



CROWNE PLAZA®  
LIEGE  
★★★★★



le Sélys  
restaurant

Notre Chef Samuel Blanc vous propose sa formule lunch «**Le Midi-Méan**» à 36€



- Dégustation d'entrées
- Plat du jour et verre de vin
- Café Gourmand



Mont Saint-Martin 9-11 B-4000 Liège Tél. : +32 (0)4 267 68 04

[www.crowneplazaliege.be](http://www.crowneplazaliege.be)

# LA CHRONIQUE DES BAVETTES : LE SLAGMOLEN



Le Slagmolen est un restaurant 2 macarons au guide Michelin situé à Oplabbeek, près de Genk, mais il vaut le détour (il y a 55 km à partir du centre de Liège).

Pour les nostalgiques, le bâtiment et son environnement verdoyant font un peu penser à l'ancien Clos Saint-Denis (également 2 macarons dans la région de Tongres).

A l'intérieur, cet ancien moulin laisse entrevoir son mécanisme et sa roue qui sont intégrés au décor. La cuisine est ouverte sur la salle du restaurant au style épuré, mais moderne et chaleureux : tables rondes, fauteuils confortables, couleurs grises...



L'accueil est également chaleureux et souriant et si on peut toutefois regretter l'absence de menus en Français (mais ils sont en Français

sur le site internet et la correction de ce léger souci devrait intervenir très prochainement), le chef se fait un plaisir de vous les traduire et le personnel s'applique très gentiment à vous expliquer les ingrédients présents dans chaque plat (mention spéciale pour l'enthousiasme du sommelier).

Les plats quant à eux relèvent d'une cuisine classique mais recherchée et d'une grande finesse, tant dans la présentation, que dans la qualité et le goût

des produits.



Dans le menu Slagmolen servi actuellement, le tartare de bœuf au caviar qui suit les délicieuses mises en bouche est vraiment à tomber et la salade de homard aux pommes ainsi que le filet de turbot grillé aux chicons et sauce moutarde sont particulièrement remarquables de délicatesse et de justesse. Enfin, également dans ce menu, la dame blanche qui est le dessert phare, est servie en grande pompe avec tous les égards qui lui sont dus (en deux services, s'il-vous-plait J)

A toutes fins, pour les amateurs de vins, la carte est bien élaborée avec des prix tout à fait abordables ce qui m'incite à conseiller les vins à la carte plutôt que le forfait qui lui me semble un peu court en qualité par rapport à celle des

mets (même si le sommelier n'est guère avare dans son service...).

Lunch : 50 € sans les vins

Menu de dégustation : 95 € sans les vins et 110 avec les vins

Menu Slagmolen : 115 € sans les vins et 170 avec les vins.

Adresse: Molenweg 177, 3660 Oplabbeek

Tél : 089 85 48 88.

Même si les prix sont loin d'être négligeables, il convient de ne pas perdre de vue que vous vous trouvez dans un des meilleurs restaurants de Belgique.

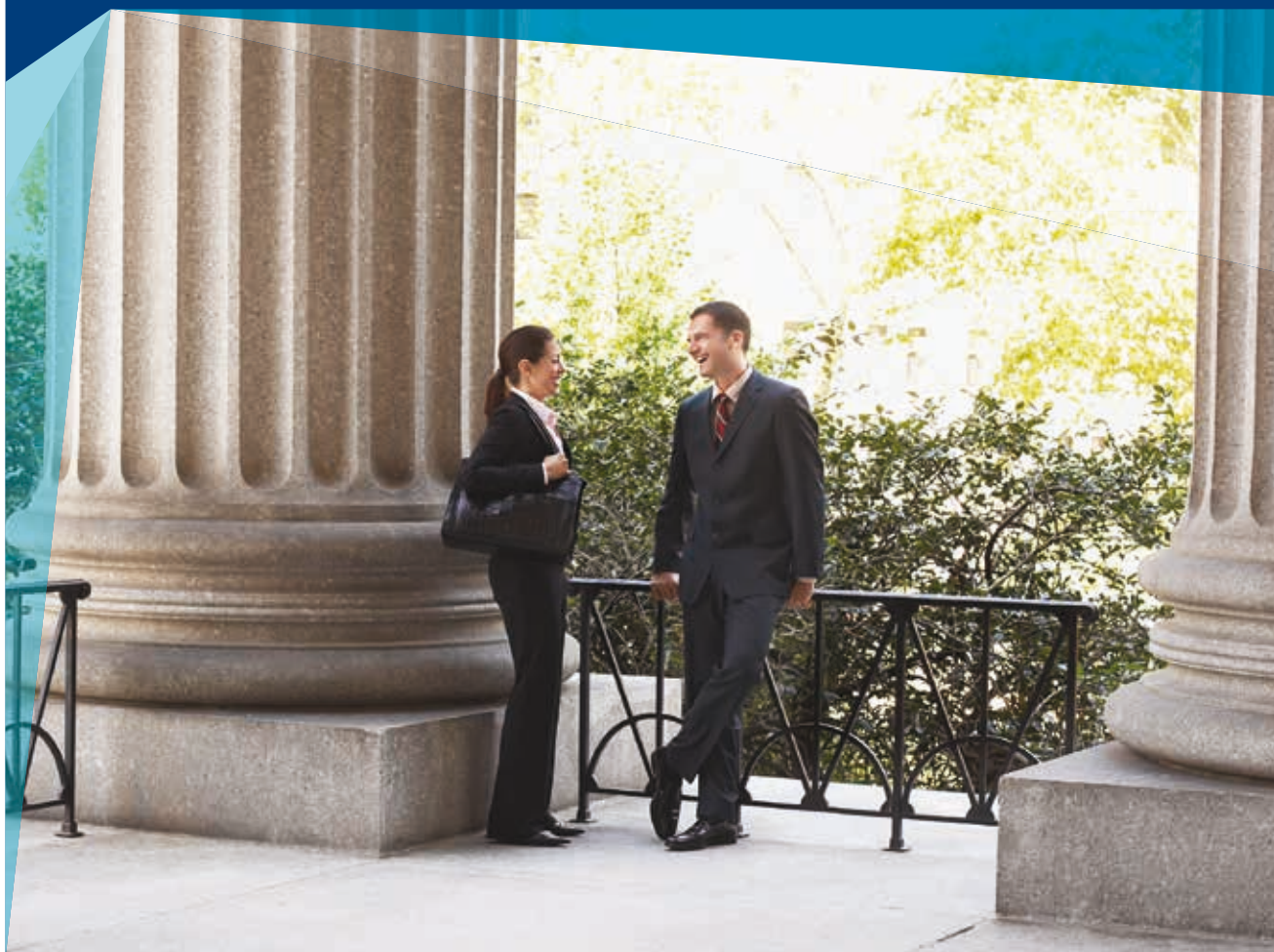
Dès lors l'addition vous semblera bien légère par rapport à l'émotion et aux souvenirs que vous pourrez retirer de cette merveilleuse expérience.

Encore un grand moment en perspective pour les amateurs.

*Xavier Baus*







# VOTRE CONSEIL EN ASSURANCES DEPUIS PLUS DE 20 ANS

Consultez le site [www.marsh.be/avocat](http://www.marsh.be/avocat) et [www.marsh.be](http://www.marsh.be)

Marsh, Boulevard du Souverain 2, B-1170 Bruxelles

Tél 02/674 97 01 - fax 02/674 99 54 - [stephane.herbauts@marsh.com](mailto:stephane.herbauts@marsh.com)

LEADERSHIP, KNOWLEDGE, SOLUTIONS...WORLDWIDE.





# LE CONGRÈS DE LA CIB À DAKAR



Le 29<sup>e</sup> congrès de la Conférence Internationale des Barreaux de tradition juridique commune s'est déroulé début décembre 2014 à Dakar.

Il s'est tenu dans un contexte tout à fait particulier, puisque le sommet de la francophonie venait de s'y achever, et l'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest inquiétait encore les voyageurs à destination de la région.

C'est dans ces circonstances que nous avons été accueillis, à l'aéroport de Dakar, par un passage obligatoire devant un thermomètre, ce qui nous a tout de suite rassurés quant à la très bonne gestion de la crise sanitaire par le gouvernement sénégalais.



L'accueil au congrès de la CIB fut tout aussi impressionnant : c'est au nouveau Centre de Conférences Abdou Diouf, construit pour les besoins du sommet de la francophonie, que la séance inaugurale et la suite des travaux se sont tenus.

Le thème : « Quel droit au service du développement économique de l'Afrique ? »

C'est dans une conscience tout à fait assurée du fait que l'émergence économique de l'Afrique est tributaire du développement juridique du continent que les travaux se sont déroulés.

Ainsi, au cours de la séance inaugurale, nous avons pu entendre Monsieur le Président de la République du Sénégal, Macky Sall, faire part de sa décision d'accorder une enveloppe supplémentaire de 500 000 000 de francs CFA ( soit un peu plus de 762.000 €) à l' « aide juridictionnelle ». Le Président a également partagé son constat de la faiblesse des textes sénégalais relatifs à la garde à vue et son engagement à ce qu'ils soient modifiés.

Quoi de plus fondamental en effet, dans une société qui aspire à développer son économie à l'aide du droit, que les garanties de l'accès même à la justice et du principe de la liberté ?

C'est donc dans cette perspective que les travaux ont commencé par une plénière ayant pour thème : « Le respect des droits fondamentaux et la sécurité juridique – La lutte contre la corruption ».



Lors de ce congrès, les participants ont été informés du fait qu'en Algérie, des audiences de nuit, à huis clos, se tiennent dans les affaires éminemment politiques. De même, le gouvernement tente d'asphyxier la presse en refusant

de leur accorder les autorisations nécessaires pour la diffusion de publicités.

Ont également été évoquées les difficultés pour obtenir l'aide juridique en Côte d'Ivoire : le processus prend généralement jusqu'à trois mois, ce qui, dans certains cas, vide de toute son effectivité la procédure envisagée.

Finalement, un débat des plus délicats a pris place lors d'un séminaire ayant pour objet l'état des lieux de la situation des barreaux membres de la CIB. En réponse à l'intervention d'une consœur européenne sur la problématique des difficultés et menaces que rencontrent les avocats se chargeant de la défense des personnes accusées d'homosexualité dans les pays où elle est criminalisée, un confrère ivoirien a demandé aux autres barreaux de ne pas imposer leur point de vue par rapport à la pénalisation de l'homosexualité. Il a été très applaudi par beaucoup de confrères africains. Pas tous, heureusement. Un confrère congolais a pris la parole pour préciser les contours de la question. En effet, ce n'était pas la pénalisation de l'homosexualité en elle-même qui était en cause, mais bien la défense de la défense. La défense des confrères qui, dans l'exercice de leur profession, sont menacés. Confondre l'avocat est son client en considérant qu'il épouse les thèses de son client en le défendant est un vieil amalgame qu'on s'étonne encore de constater de telles enceintes internationales.

Comme quoi, si tous s'accordent pour affirmer que la CIB entraîne un très fort sentiment communautaire, des différences fondamentales subsistent entre barreaux, même de tradition juridique commune. Et la nécessité de rencontres telles que celles prévues au congrès annuel est évidente, puisque c'est de ces rencontres que naissent le dialogue et l'échange



Liège Bar Association is member of CIB for many years. Its annual congress took place, this year, in Dakar where Marie Sterkendries participate to the pleading competition. This was the opportunity for her to talk her african experience.

Le barreau de Liège est membre de la CIB depuis de nombreuses années. A l'occasion de son congrès annuel qui s'est tenu, cette année, à Dakar, Me Marie Sterkendries a brillamment défendu sa candidature lors du traditionnel concours de plaidoirie. L'opportunité pour elle de nous livrer son récit de cette expérience africaine.



sur des questions aussi fondamentales que la liberté de profession de l'avocat.

En marge du congrès se tenait un concours de plaidoiries ouvert aux jeunes avocats des pays membres de la CIB. Les quatre thèmes proposés cette année étaient les suivants :

La justice est-elle digne de foi ?

Le jeûne en vaut-il la chandelle ?

Faut-il répondre pour résister ?

Les plus beaux combats sont-ils perdus d'avance ?

C'est en répondant par la négative à cette dernière question que notre consœur nigérienne, Maître Nafissa Alfidja, a remporté le concours, après avoir enflammé l'assemblée.



Ce qu'il faut retenir de ce congrès, ce qui est ressorti de manière forte aussi bien des travaux que du concours de plaidoiries, c'est que rien n'est jamais acquis.

Maître Pierre-Dominique Schupp, Président de la Fédération Suisse des Avocats, a porté à la connaissance de ses confrères, lors de la séance inaugurale, le fait qu'un ministre suisse avait suggéré que la Suisse se retire de la Convention européenne de sauvegarde des Droits de l'Homme. Paradoxe s'il en est alors qu'en Afrique, on se bat pour que les droits fondamentaux soient, ne serait-ce qu'inscrits, dans un texte !

Maître Bernard Vatier, Secrétaire Général de la CIB, a donc légitimement pu appeler à une « vigilance permanente des barreaux », en estimant que l'avocat est la sentinelle de la démocratie.

Mais si l'avocat est une telle sentinelle, qui est la sentinelle de l'avocat ? La réponse vous vient naturellement à l'esprit : il s'agit de la Conférence Internationale des Barreaux et plus particulièrement quand est en cause la « défense de la défense ».

Le prochain congrès de la CIB aura lieu à Cotonou, au Bénin. L'opportunité pour un jeune avocat de pouvoir rencontrer de si nombreux confrères issus de barreaux à travers le monde est précieuse. Je la souhaite à tous.

Marie Sterkendries



# DÉCOUVREZ LE DIP AU QUOTIDIEN ET L'UNION INTERNATIONALE DES AVOCATS EN UN SÉMINAIRE !



Notre barreau est le 2e représenté en nombre dans le comité national belge de l'Union Internationale des Avocats.

Une organisation internationale comme l'UIA a beaucoup à nous apporter.

Tout d'abord, un réseau de confrères francophiles pouvant traiter nos dossiers à l'étranger mais également qui nous confieront des dossiers en Belgique.

À chaque congrès de l'association est organisé un speed-dating des cabinets d'avocats présents. Le principe : chaque avocat dispose de trois minutes pour présenter aux autres les activités de son cabinet et envisager la création de synergies.

Ensuite, le réseau de l'association permet aux avocats de se tenir informés des pratiques juridiques à l'international.

Les membres sont ainsi informés sur l'évolution des pratiques juridiques dans toutes les matières qu'ils maîtrisent et sur tous les territoires d'activité qu'ils sont à même de couvrir.

Le réseau permet également aux avocats de se former scientifiquement, par ses séminaires et par ses congrès, ...

Le caractère multiculturel de l'UIA est sa principale force. Trois langues de travail sont pratiquées au quotidien : le français (vraiment !), l'anglais et l'espagnol, et pas moins de cinq autres langues officielles. Si bien que les avocats membres évoluent dans un contexte où ils se sentent considérés individuellement et respectés pour leurs différences.

La localisation des congrès (l'avant-dernier s'est tenu à Macao !) joue évidemment aussi un rôle prépondérant dans ce caractère multiculturel de l'organisation.

Enfin, rejoindre une association internationale, c'est aussi avoir la possibilité d'unir sa voix à celle d'autres confrères et de faire entendre son opinion. Soutenir des actions « droits de l'Homme » à titre individuel n'est pas nécessairement évident. La puissance de l'association est qu'elle reste un relai fort en matière de lobbying et ce particulièrement pour la défense de la Défense.

Le comité national belge vous invite à découvrir, lors d'un séminaire à Bruxelles ce 27 mars 2015, ces avantages et une matière peut-être un peu trop méconnue : le Droit International Privé.

Le DIP se pratique pourtant au quotidien : en droit de la famille, de la saisie, de la faillite ou de la protection des données. Une mise-à-jour de nos connaissances s'impose donc.

Je vous invite, avec les autres membres liégeois de l'UIA, à participer à ce séminaire pour discuter ensemble du DIP et de l'UIA : vous pouvez consulter le programme en cliquant ici.

Vous noterez que les exposés touchant au droit « des affaires » ont été regroupés en matinée tandis que le droit « de la famille », sera traité l'après-midi, afin de vous permettre de n'assister au séminaire qu'une demi-journée si vous ne pouvez assister à tout.

De toute façon, consultez la vidéo de promotion du congrès annuel et rejoignez-nous à Valence cet automne !

Nous devons devenir le barreau le plus représenté dans la délégation belge ;-)

<https://www.youtube.com/watch?v=6AW4EeCS3Ng>

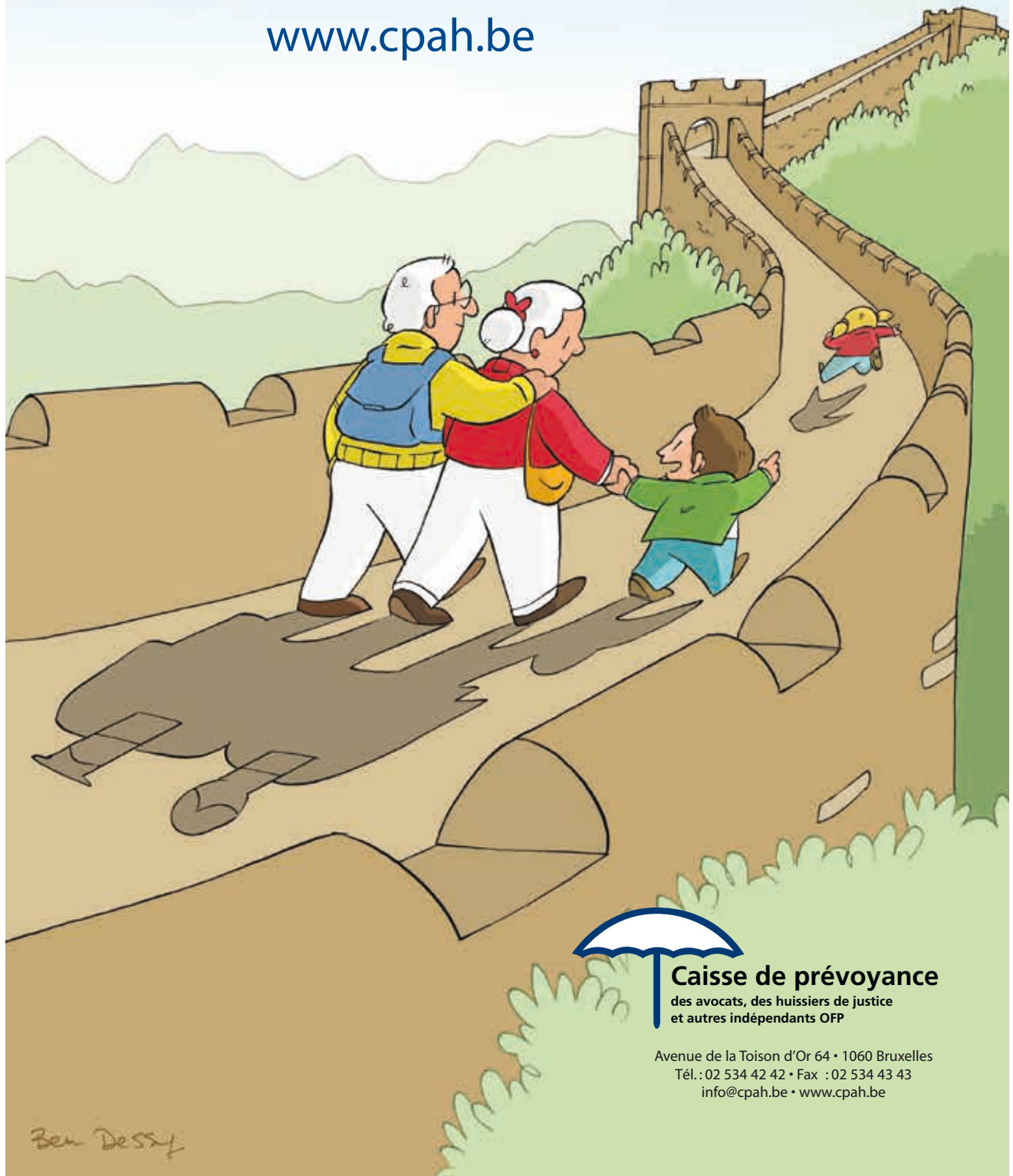
*Jean-François Henrotte  
Vice-président de la CIBLI  
Vice-président de la commission Vie privée & Droits de  
l'Homme numérique de l'UIA*



*La force d'une association internationale d'avocats telle que l'UIA est gigantesque dès lors que celle-ci fédère en son sein non seulement des avocats individuels mais également des barreaux. Le comité belge de l'UIA a décidé d'organiser, le 27 mars prochain, une journée d'études consacrée au droit international privé. Présentation.*

# *La pension complémentaire spécialement pour vous*

[www.cpah.be](http://www.cpah.be)



**Caisse de prévoyance**  
des avocats, des huissiers de justice  
et autres indépendants OFP

Avenue de la Toison d'Or 64 • 1060 Bruxelles  
Tél. : 02 534 42 42 • Fax : 02 534 43 43  
info@cpah.be • www.cpah.be

Ben Dessy





# OPTIQUE BUISSERET

Maîtres-opticiens depuis plus de 160 ans



**VOTRE SATISFACTION  
EST NOTRE PRINCIPALE  
PREOCCUPATION**

[WWW.OPTIQUEBUISSERET.BE](http://WWW.OPTIQUEBUISSERET.BE)



**LIEGE** • Rue des Clarisses 10 • 04.223.29.15



**LIEGE** • Galerie Opéra • 04.223.77.06



**MARCHE** • Rue de Luxembourg 2 • 084.32.19.48

Retrouvez-nous sur   
[OPTIQUE.BUISSERET@SKYNET.BE](mailto:OPTIQUE.BUISSERET@SKYNET.BE)

# MARCHAL

HAUTE HORLOGERIE & EXCLUSIVITÉ

*Qualité Fleurier Manufacture Horlogère Réserve de Marche*  
*Certifié Chronomètre Grande Complication Chronométrable Haute Horlogerie L.U.C*



*Chopard*

Horloger depuis 1860, CHOPARD appartient au club très restreint des Grandes Manufactures Horlogères. Il s'agit de quelques marques qui inventent et produisent, elles-mêmes, des montres d'une telle « authenticité » que celles-ci deviennent de véritables valeurs patrimoniales.

Dans son boîtier en or rose 18 carats, derrière son cadran en ruthénium satiné « soleil » cette toute nouvelle CHOPARD L.U.C habille un mouvement automatique selon les codes très stricts de la certification Fleurier. Cette certification procure le label de qualité suisse actuellement le plus exigeant. Elle comprend 5 critères que nous nous ferons un plaisir de vous expliquer lors de votre prochaine visite.



PLACE CATHÉDRALE 4, B-4000 LIÈGE  
T +32(0)4 223 31 91  
[www.joillier-marchal.be](http://www.joillier-marchal.be)





# Nouvelles publications Wolters Kluwer

Indispensable pour tout juriste



## L'emploi des langues en matière judiciaire dans l'arrondissement de Bruxelles

Auteur : F. Gosselin

Cet ouvrage facilite la compréhension de la loi du 15 juin 1935 concernant l'emploi des langues en matière judiciaire et guide les juristes à travers les – innombrables – subtilités des **législations linguistiques**. A jour au **15 janvier 2015**, il intègre les adaptations législatives récentes issues de la loi du 19 juillet 2012 portant réforme de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles, et fournit une analyse exhaustive des premières décisions rendues depuis la scission de cet arrondissement et le dédoublement des juridictions bruxelloises, qu'il s'agisse des juridictions de fond ou de la Cour constitutionnelle.

Un ouvrage essentiel pour tous les praticiens du droit.

Code produit : BP/ARROJUD-BI14001 ■ Année : 2015 ■ Volume : ± 400 pages ■ ISBN : 9789046573341

Achat unique : € 121,20 TVAC (€ 114,34 HTVA)

➔ [shop.wolterskluwer.be/fr/ARROJUD-BI14001](http://shop.wolterskluwer.be/fr/ARROJUD-BI14001)

Disponible en version  e-book



## Manuel des procédures devant le Conseil d'Etat

Auteur : J. Sohier

L'ouvrage fait le point sur le **contentieux administratif devant le Conseil d'Etat** qui a connu des évolutions de la jurisprudence au cours des dernières années et d'importantes modifications législatives depuis cette année 2014.

Il analyse les particularités inhérentes au caractère objectif du recours, les différentes conditions de recevabilité, les moyens d'annulation qui peuvent être invoqués à l'appui d'un recours, et les caractéristiques inhérentes à la procédure devant le Conseil d'Etat. Les autres contentieux sont également examinés, à savoir le contentieux de la suspension, de la cassation administrative, de l'indemnité, ainsi que celui de pleine juridiction.

Ce manuel propose également une série de modèles de requêtes et autres actes de procédure devant le Conseil d'Etat.

Code produit : BP/MACONS-BI14001 ■ Année : 2014 ■ ISBN : 9789046567272

Achat unique : € 97,02 TVAC (€ 91,53 HTVA)

➔ [shop.wolterskluwer.be/fr/MACONS-BI14001](http://shop.wolterskluwer.be/fr/MACONS-BI14001)

Disponible en version  e-book



## Manuel de droit pénal spécial


Auteurs : A. De Nauw, F. Kutuy

Le Manuel de droit pénal spécial est une **étude à jour et synthétique** des infractions pénales les plus souvent rencontrées dans la pratique judiciaire. Le but de cette troisième édition est de fournir aux lecteurs un **tableau des crimes et délits du Code pénal de 1867**, tels qu'ils sont institués en droit positif belge, à l'exclusion des controverses doctrinales et jurisprudentielles.

Code produit : BP/PENSPEC-BI14001 ■ Année : 2014 ■ Volume : 1262 pages ■ ISBN : 9789046567777

Achat unique : € 279,39 TVAC (€ 263,58 HTVA)

➔ [shop.wolterskluwer.be/fr/PENSPEC-BI14001](http://shop.wolterskluwer.be/fr/PENSPEC-BI14001)

Disponible en version  e-book



# DAAN AUCTIONS SOCIÉTÉ DE VENTE EN LIGNE!

DAAN Auctions est une société internationale (Belgique – Pays-Bas – Irlande) de vente aux enchères en ligne d'actifs.

DAAN Auctions revend des biens mobiliers en provenance de faillites, réorganisations judiciaires, liqui-dations, successions, dés-stockages, etc.



# DAAN

[DAANGROUP.EU](http://DAANGROUP.EU)

[DAANAUCTIONS.COM](http://DAANAUCTIONS.COM)

## POURQUOI COLLABORER AVEC DAAN AUCTIONS?

- ✓ Rapidité de traitement des dossiers
- ✓ Efficacité et professionnalisme
- ✓ Transparence tout au long du processus de vente
- ✓ Avantage à disposer d'un site internet ultra performant  
(200.000 inscriptions internationales)
- ✓ Maximalisation de la vente de l'actif via divers outils marketing

## PERSONNE DE CONTACT:

**Quentin Nève de Mévergnies**  
0032 471 27 35 13

